

CONTRAT DE VILLE

quartiers2030

*Tous mobilisés pour les habitants et les quartiers
de la politique de la ville du Grand Périgueux*



SOMMAIRE

Préambule	4
PARTIE 1 - Les quartiers et les enjeux	5
1- La nouvelle géographie prioritaire 2024-2030	5
▪ Le portrait des quartiers prioritaires	7
▪ Le portrait des quartiers dits « en décrochage »	9
2- La construction du projet : une méthode de travail basée sur l'évaluation et la concertation	11
PARTIE 2 - La stratégie du contrat de ville 2024-2030	12
1- La stratégie et le programme opérationnel du contrat de ville	12
▪ Les objectifs du contrat de ville	13
▪ Priorité 1 « Le plein emploi »	14
▪ Priorité 2 « L'émancipation »	18
▪ Priorité 3 « Les transitions »	23
▪ Priorité 4 « La tranquillité »	28
2- La gouvernance du contrat de ville	33
▪ Le pilotage du contrat	34
▪ La participation des habitants	35
▪ La mise en œuvre du contrat	38
▪ L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat	40
▪ Les participants à la co-élaboration du contrat de ville	41
3- Les documents ayant valeur d'annexes au contrat de ville	44
PARTIE 3 - Les engagements des partenaires	45
▪ Les engagements de l'Etat	46
▪ Les engagements des collectivités	55
▪ Les engagements des partenaires	60
▪ Les signatures	76

Préambule

La loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cette loi, confirmée par la circulaire du 31 août 2023 et l'instruction ministérielle du 4 janvier 2024, développe une ambition forte pour les quartiers populaires et confirme les outils d'interventions de la politique de la ville, à savoir :

- Une nouvelle géographie prioritaire par décret paru au Journal officiel le 28 décembre 2023, qui confirme les deux quartiers prioritaires Boucle de l'Isle et Chamiers et permet aux élus locaux d'inscrire au contrat de ville quatre quartiers « poches de pauvreté / en décrochage » (Pagot, Mondoux, Gare, Hauts d'Agora) ;
- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, économique, écologique et de sécurité ;
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires ;
- La participation des habitants à la co-construction des contrats (concertation citoyenne) et à leur suivi.

Le contrat de ville est donc à nouveau conclu à l'échelle intercommunale, en plaçant les communes au cœur de sa stratégie et de son organisation, avec une date butoir de signature fixée au 31 mars 2024. Ce contrat succède au précédent contrat de ville, arrivé à échéance fin 2023.

Les six quartiers inscrits au contrat, qu'ils soient "prioritaires" ou "en décrochage", concentrent encore certaines difficultés, notamment en ce qui concerne le "filet social". Des efforts devront être poursuivis pour lutter contre les situations de précarité, de renoncement ou de non-recours aux droits des habitants dans les domaines de la santé, l'emploi, l'éducation ou la formation. Pour éviter que le lien social ne se délite et conduise à un "repli sur soi", il est indispensable de soutenir le tissu associatif dans sa volonté de construire des actions qualitatives en partenariat avec les acteurs du territoire.

Malgré des transformations notables depuis ces dix dernières années, le dynamisme de l'agglomération n'atteint pas assez les quartiers. Une retombée équitable des grands investissements urbains en matière d'infrastructures, d'offre de mobilité, d'habitat, de développement économique ou encore d'adaptation écologique ainsi que l'accès aux services publics doit pouvoir être garantie aux habitants.

C'est le sens du projet stratégique et opérationnel qui est proposé aujourd'hui, et qui se traduit très concrètement dans « la revue des projets des quartiers » qui figure en annexe du contrat de ville.

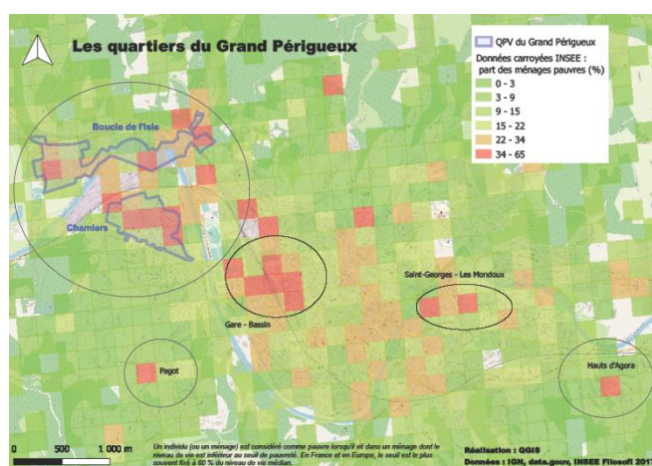
C'est sur ce projet que chacun des partenaires, à son niveau, détaille ses engagements en faveur des habitants des quartiers mentionnés dans le présent contrat.

PARTIE 1 –

LES QUARTIERS ET LES ENJEUX

> 1- La nouvelle géographie prioritaire 2024-2030

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réaffirmé la double finalité de la politique de la ville, celle d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté. Mais elle a également révisé en profondeur le cadre d'action de cette politique de solidarité nationale.



Réalisation QGIS - Carte des ménages en dessous du seuil de bas-revenus
Base données carroyées Data-Gouv INSEE FILOSOFI 2017

La carte ci-contre illustre la situation du revenu des habitants du cœur urbain du Grand Périgueux et met en évidence (en rouge) les zones où se concentrent des habitants dont le revenu se situe en-dessous du seuil de bas-revenus. Il en ressort la confirmation des quartiers prioritaires de Chamiers et de La Boucle de l'Isle, mais également quelques « poches de pauvreté », situées essentiellement à l'Ouest du cœur urbain de l'agglomération (Pagot à Coulounieix-Chamiers), ainsi qu'en cœur de ville de Périgueux (Bassin-Gare, Mondoux-St Georges) et à Boulazac (Hauts d'Agora).

La nouvelle géographie de la politique de la ville pour la période 2024-2030 recouvre exactement ces différentes zones.

> Les critères et la sélection des quartiers prioritaires

Un travail de concertation sur la nouvelle géographie prioritaire a été réalisé en juin 2023 avec les élus concernés, sur la base du critère de **concentration urbaine de pauvreté** fixé par l'Etat. Ont ainsi été retenues les zones de plus de 1 000 habitants, où plus de la moitié de la population vit avec **moins de 12 900 € par an**, soit 60 % du revenu médian de référence national (avec une pondération selon le niveau de vie moyen de l'agglomération), dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

Nom du QPV	Commune	Population QPV FILOSOFI 2019	Revenu déclaré médian QPV FILOSOFI 2019	Seuil de revenus pour l'UU FILOSOFI 2019
Chamiers	Coulounieix-Chamiers	1 000 hab.	6 877 €	12 900 €
Boucle de l'Isle	Périgueux	1 200 hab.	12 553 €	12 900 €

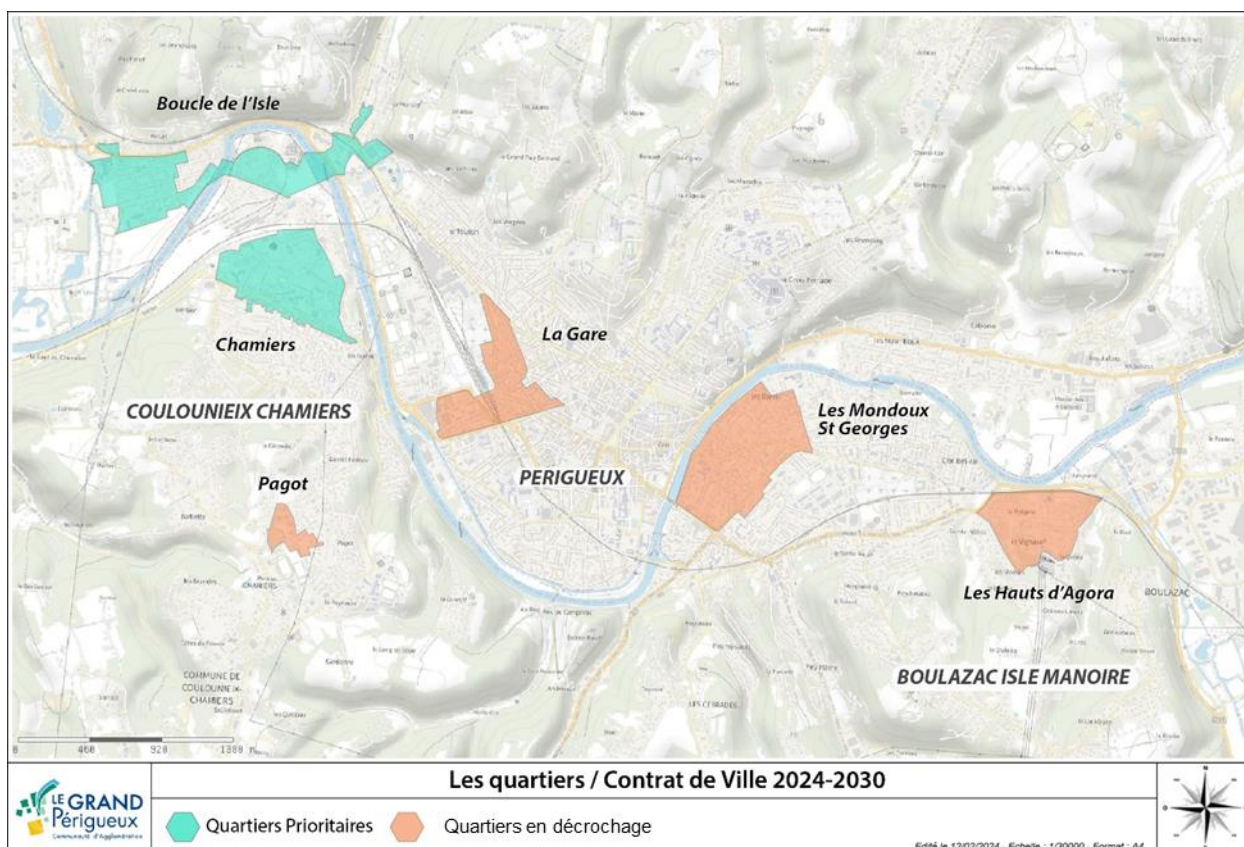
- QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- UU : Unité Urbaine
- FILOSOFI : Fichier Localisé Social et Fiscal

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été officialisée par décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023. Elle confirme les quartiers de **La Boucle de l'Isle** et de **Chamiers**.

> Les territoires en situation de décrochage (ou « poches de pauvreté »)

Un certain nombre de territoires dits « en veille » ou « fragilisés » avaient été repérés et inscrits dans le précédent contrat de ville. Malgré les efforts d'anticipation des décrochages conduits sur les 9 dernières années, l'analyse de leur situation confirme la nécessité de les inscrire au présent contrat en tant que « *poches de pauvreté* », *territoires « vulnérables »* ou « *en situation de décrochage* », comme permis par la circulaire du 31 août 2023.

La carte ci-dessous présente les **quartiers inscrits dans le présent contrat de ville**.



Les quartiers de Pagot (Coulounieix-Chamiers), Les Mondoux, La Gare (Périgueux) et des Hauts d'Agora (Boulazac) feront l'objet d'une vigilance et d'interventions spécifiques de la part des partenaires du contrat, de manière à pouvoir accompagner leur évolution et être en situation de réagir à des difficultés particulières.

A ce titre, ils pourront bénéficier à titre exceptionnel de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la mobilisation d'une petite part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147.

LE PORTRAIT DES QUARTIERS

(Diagnostic socio-économique et urbain détaillé des quartiers disponible autant que de besoin)

> Portrait des deux quartiers prioritaires

> Le quartier prioritaire de la « Boucle de l'Isle » (Périgueux)

Inscrit comme quartier prioritaire depuis 2000 pour le secteur Gour de l'Arche et depuis 2015 pour La Boucle de l'Isle, le quartier voit sa situation sociale s'améliorer tout en restant préoccupante au regard de la médiane de l'agglomération. C'est ce qui a conduit l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires à proposer son maintien dans la géographie prioritaire.

Les élus et les acteurs locaux soulèvent la nécessité de poursuivre le changement d'image positive du quartier en investissant plus fortement la question de son adaptation écologique et démographique, en maintenant un effort soutenu sur l'accompagnement de la population, l'animation et le lien social qui contribuent à cette dynamique positive. Il est par ailleurs, indispensable d'investir l'enjeu de la mise à niveau des équipements dégradés et d'améliorer la qualité des services (santé, emploi, etc.), mais aussi en termes de mobilité (niveau de desserte en bus, cheminements cyclables et piétons inter-quartiers - « traverses ») afin de poursuivre le programme de reconnexion et de requalification globale des espaces publics.

S'il reste populaire, le secteur du Gour de l'Arche est engagé dans le repositionnement attendu depuis le très important programme de renouvellement urbain réalisé (PRU 1), même si l'occupation du parc social reste marquée par la précarité des nouveaux arrivants, les adultes sans emploi et le vieillissement de la population. Les équipements vieillissants nécessitent également une intervention conséquente (gymnase, crèche, regroupement d'écoles,...) pour parachever sa transformation.

En revanche, le secteur du Bas-Toulon doit rester mobilisé sur le tissu économique et commercial et sur l'animation de la vie sociale pour enrayer les difficultés de relations entre locataires sur ce secteur. La qualité des équipements (ex. Le Sans Réserve, le gymnase), des espaces publics (ex. parc de la source) et de certains logements doit être au centre des efforts à horizon 2030, en intégrant les défis liés aux changements climatiques.

Le point de vue des habitants (concertation citoyenne) :

Les habitants de La Boucle de l'Isle estiment que certains d'entre eux devraient pouvoir apprendre le français tout en ayant accès à l'emploi et à la formation, sans attendre. L'apprentissage de la langue française leur paraît important, surtout s'il passe par du « théâtre éducatif ». L'accès aux soins est aussi une forte préoccupation depuis la fermeture de la pharmacie et un seul médecin présent sur le quartier. De même, ils signalent la nécessité d'avoir des structures de jeux aux pieds des immeubles et de réhabiliter le gymnase du Gour de l'Arche. Ils souhaiteraient enfin être davantage associés aux actions sur le quartier (communication et partenariat).

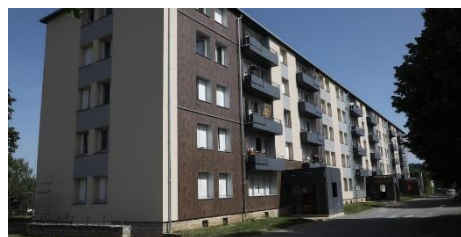
De plus, ils soulèvent aussi la nécessité de réfléchir à des modes de transports favorisant les déplacements professionnels en soirée et en week-end et estiment que certains revêtements de cheminements devraient être améliorés pour faciliter la marche, notamment en cas de pluie (ex. derrière les immeubles Raudier). Ils ont également pu constater certaines attitudes discriminantes vis-à-vis des jeunes ou de personnes d'origine étrangère, notamment dans les transports en commun.

Ils relèvent également les besoins de rénovation à l'intérieur des logements et des bâtiments, mais aussi de rencontrer davantage le bailleur social Périgord Habitat. Enfin, les habitants signalent quelques problèmes d'incivilités, des troubles de voisinage réguliers qu'ils ont signalés au bailleur social.



> Le quartier prioritaire « Chamiers » (Coulounieix-Chamiers)

Engagé depuis 2016 dans un vaste programme de renouvellement urbain (NPNRU), le quartier est en pleine transformation. Des centaines d'habitants ont été relogés ailleurs sur l'agglomération, les nouveaux arrivants peinent à s'intégrer dans un quartier en chantiers constants, ce qui limite les repères et les interactions entre anciens et nouveaux locataires.



La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques. Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulement de la scolarité. La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de base, les déplacements du quotidien et la problématique de l'isolement résidentiel notamment.

Le niveau de ressources de la population du quartier de Chamiers reste parmi les plus faibles de Nouvelle-Aquitaine et mobilise en permanence les efforts de la ville et des partenaires. La forte présence de familles monoparentales, de familles nombreuses et la précarité omniprésente a des conséquences sur la santé physique mais aussi psychique (hausse des conduites dépressives, aggravation des conduites à risques ou déviantes). Cette précarité impacte la situation économique des commerces ainsi que l'attractivité des établissements scolaires du quartier, confrontés à une « évasion » des effectifs qui s'ajoute aux conséquences du départ des locataires suite aux démolitions de logements. Les faits de délinquance sont en baisse depuis la signature avec l'Etat d'un Contrat de Sécurité Intégré. Un travail renforcé sur les faits d'incivilité reste à poursuivre.

Enfin, les aménagements urbains en cours de réalisation, en accompagnement des interventions sur les logements, doivent à la fois relever le défi de la transition écologique en apportant des réponses acceptables pour la qualité de vie à venir, mais aussi régler les nombreux dysfonctionnements : des espaces extérieurs généreux mais sous-exploités et peu appropriés par les habitants, un faible niveau d'équipements sportifs, culturels et de convivialité (jeux, mobilier,...), mais aussi un réseau viaire et un stationnement très présents qui génèrent des sous-espaces urbains sans qualité, indifférenciés et monotones.

C'est la condition pour que le territoire s'ouvre, se reconnecte à la ville et retrouve une certaine mixité fonctionnelle.

Le point de vue des habitants (concertation citoyenne) :

Les habitants de Chamiers estiment que la situation de l'emploi évolue peu sur le quartier, malgré de nombreux dispositifs ; par ailleurs, les jeunes adhèrent difficilement à des propositions de formation non rémunérée. Les services publics leur semblent encore trop éloignés et ils souhaiteraient davantage de démarches « d'aller vers » les habitants. Enfin, le besoin de découvrir des métiers leur paraît une nécessité.

Malgré des services sociaux présents qui aident les habitants (CCAS, CMS, centre social, France services), ils signalent des difficultés d'accès à certains services publics (CAF, CPAM, CARSAT,...).

L'organisation d'animations (repas, fêtes, temps conviviaux entre habitants et élus...) leur semblerait une réponse adaptée pour recréer du lien entre des habitants qui ne se connaissent plus (renouvellement de la population) ou d'origines différentes avec une barrière de la langue (plus de 30 nationalités). Le conseil citoyen a également besoin de continuer à être accompagné (animation et communication).

La qualité des logements et du cadre de vie est aussi une préoccupation : la rénovation de l'extérieur mais aussi de l'intérieur des logements, une plus grande proximité avec le bailleur social Périgord Habitat, une plus grande fréquence de passage des bus avec des abribus ombragés et confortables, des pistes cyclables supplémentaires avec des box à vélo sécurisés. Ils expriment aussi des inquiétudes sur la façon de faire face aux canicules à venir, avec le besoin d'une meilleure isolation, des panneaux solaires, des récupérateurs d'eau de pluie, des arbres, des îlots de fraîcheur.

Enfin, les habitants ressentent que la tranquillité du quartier se dégrade, surtout la nuit (agressivité, bruits de voisinage, regroupement de jeunes, vols de 2 roues). La disparition des agents de terrain du bailleur contribue à ce sentiment d'insécurité selon eux.

> Portrait des 4 territoires en situation de décrochage

> Le quartier Gare (Périgueux)

Ce quartier, le plus proche du centre-ville de Périgueux et face au nouveau quartier d'affaires, regroupe deux secteurs : le secteur « Gare », quartier de veille active, inscrit en priorité 3 au CUCS 2007-2014 et le secteur « Bassin », identifié en 2015 comme un territoire fragilisé dans le précédent contrat de ville.

La dégradation de l'habitat privé, la présence de squats, les difficultés des commerces et une précarisation croissante de sa population ont permis son repérage par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en 2023 comme quartier potentiellement prioritaire. Mais la nécessité de maintenir le travail engagé sur le quartier prioritaire de La Boucle de l'Isle a conduit les élus à l'inscrire dans le nouveau contrat de ville comme « quartier en situation de décrochage », tout en lui permettant de bénéficier du dispositif Action Cœur de Ville.



> Le quartier Pagot (Coulounieix-Chamiers)

Après avoir été prioritaire au titre du Contrat de Ville 2000-2006, ce quartier est sorti de la géographie prioritaire en 2007, mais la précarisation de sa population a incité les partenaires du précédent contrat de ville et d'aujourd'hui à l'identifier à nouveau comme un secteur en difficulté à prendre en compte.

En effet, malgré un environnement naturel de qualité et la présence d'un tissu associatif investi, la résidence Pagot souffre globalement d'une image négative. Certains bâtiments d'habitation (144 logements) affichent des signes de vétusté, et le quartier se caractérise aussi par des actes d'incivilité voire de délinquance (gestion des déchets, dégradations, vols et trafics, etc.), d'une augmentation des conflits de voisinage et par la montée de la précarisation des habitants qui se traduit notamment par un montant d'impayés plus important que dans le reste du parc du bailleur social Périgord Habitat (en 2023, 89% des ménages ont des ressources inférieures à 60% du plafond, 50% des locataires sont sans emploi).



> Le quartier Mondoux (Périgueux)

Le quartier Mondoux – St-Georges est un secteur d'habitation très étendu qui se caractérise par une grande mixité de l'habitat, un cadre de vie plutôt favorable et un assez bon niveau d'équipements scolaires (3 écoles et 1 collège), sportifs (1 gymnase) ainsi que des services (Maison de quartier, crèche, centre médico-social du Département, etc.).

Néanmoins, la zone d'habitat social « hameau des Mondoux » (185 logements) présente des dysfonctionnements urbains, une fracture avec le reste du quartier et de la ville et des logements nécessitant une intervention lourde de démolition-réhabilitation-reconstruction. Malgré les efforts déployés sur ce quartier considéré comme « fragilisé » dans le précédent contrat, le manque d'activités et de lien social sont fortement ressentis par ses habitants, qui présentent par ailleurs des signes de fragilité et d'isolement social et psychologique.

Une vaste opération de renouvellement urbain, sans conventionnement avec l'ANRU, est engagée depuis 2 ans, avec une mobilisation sans précédent des acteurs sociaux et du logement. Son faible nombre d'habitants ne lui permet pas d'intégrer la géographie prioritaire, mais les indicateurs témoignent de l'importance de l'inscrire au contrat de ville comme « territoire en situation de décrochage ».



> Le quartier des Hauts d'Agora (Boulazac Isle Manoire)

Le quartier « Les Hauts d'Agora » à Boulazac fait partie des secteurs historiques d'intervention de la politique de la ville : classé en priorité 1 au titre du CUCS 2007-2014, il était la seule ZUS du territoire (ZUS Le Vignaud) et a bénéficié d'un programme de développement social et urbain dès 1992. Inscrit comme quartier prioritaire dans les contrats de ville successifs, son faible nombre d'habitants a conduit à son classement en « quartier de veille » en 2015.



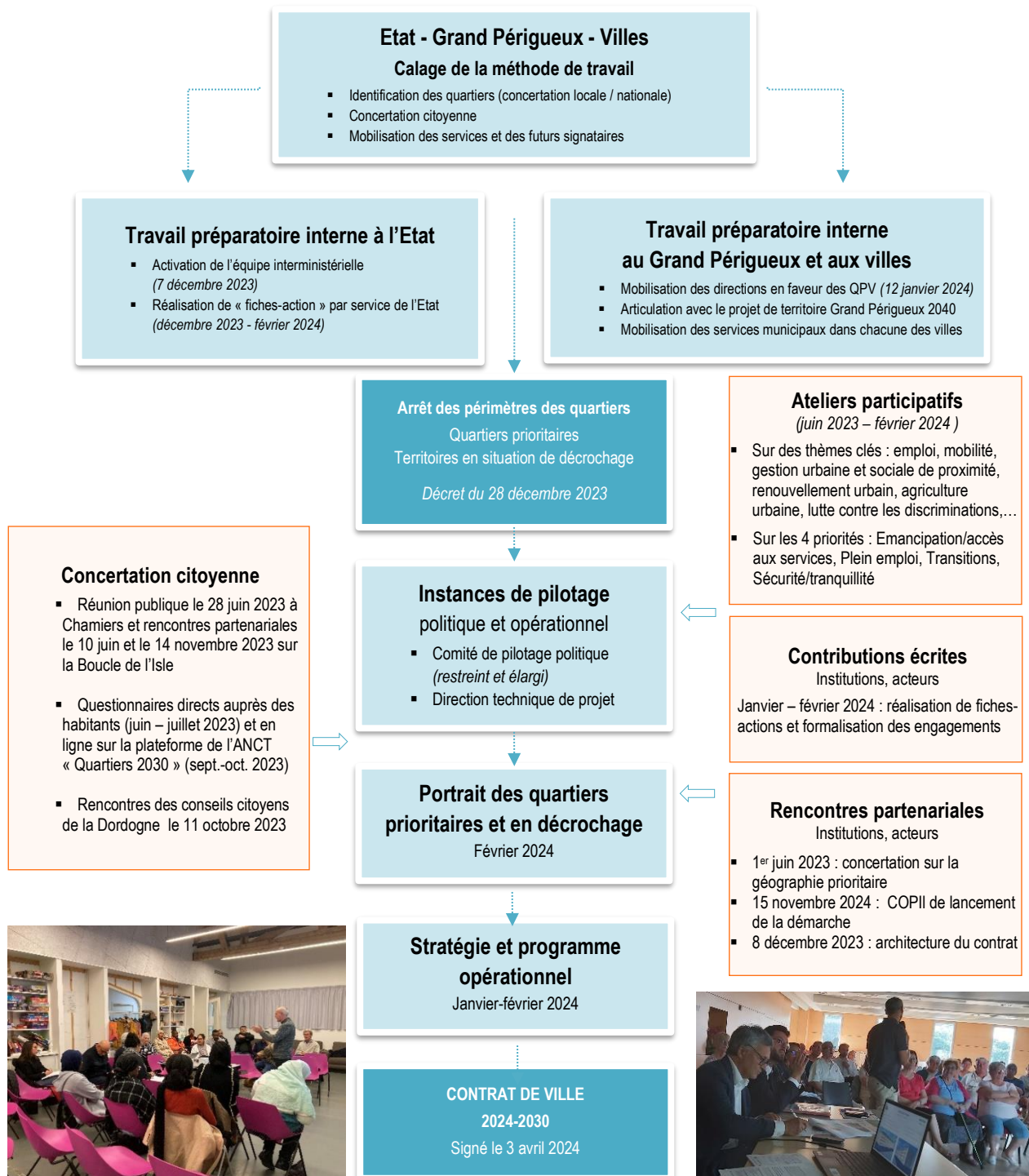
Il persiste toutefois **des problématiques urbaines et sociales** sur ce quartier, caractérisées par des voies sans issues accentuant l'enclave topographique, des entrées en pied d'immeubles peu lisibles, des façades d'immeubles et de pavillons dégradés, un stationnement très présent en cœur de cité, des grandes surfaces d'espaces verts peu investies et des problématiques de gestion urbaine de proximité (gestion et entretien des espaces extérieurs, épaves, déchets,...).

Ces éléments ont nécessité le lancement en 2021 d'une vaste opération de renouvellement urbain, sans toutefois bénéficier d'un conventionnement avec l'ANRU : démolition partielle et réhabilitation lourde, réfection totale des espaces publics, etc.

La population présente encore des signes de fragilité qui nécessitent une vigilance particulière et le souhait des acteurs locaux de le retenir comme quartier en situation de décrochage pour accompagner la mutation en cours.

> 2- La construction du projet : une méthode de travail basée sur l'évaluation et la concertation

Le processus d'élaboration du contrat de ville intègre plusieurs dimensions qui ont permis d'identifier les points de convergence et les priorités du contrat. Ce processus est résumé dans le schéma ci-dessous. Les participants aux ateliers thématiques figurent en annexe du contrat.



PARTIE 2 –

LA STRATEGIE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

> 1- La stratégie et le programme opérationnel du contrat

Conformément aux objectifs de la politique de la ville définis dans l'article 1^{er} de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la stratégie du contrat de ville du Grand Périgueux entend approfondir, amplifier et renouveler les interventions visant à revaloriser ses quartiers les plus défavorisés **en améliorant les conditions de vie de leurs habitants, en leur garantissant une égalité réelle d'accès aux droits**, à l'emploi, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services publics ainsi qu'à un environnement sain et de qualité. Enfin, la stratégie entend **réduire les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité, conformément à son projet de territoire « Grand Périgueux 2040 »**.

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » s'appuie sur une stratégie intégrée en faveur des quartiers en difficultés de l'agglomération qui, à partir du diagnostic partagé, définit :

- Les enjeux en matière de plein emploi, d'émancipation / d'accès aux droits et services, de transitions et de tranquillité/sécurité, à partir des attentes exprimées par les habitants lors de la concertation, mais aussi des atouts des quartiers et des éventuelles menaces qui pèsent sur leur devenir ;
- Les orientations stratégiques et les priorités fixées par les signataires du contrat en lien avec les habitants des quartiers et les acteurs du territoire ;
- La prise en compte de priorités transversales telles que les publics jeunes, les femmes, les personnes âgées, la lutte contre les discriminations mais aussi la promotion des valeurs de la République et la citoyenneté.

L'analyse partagée et la concertation citoyenne ont permis de préciser les quatre grandes priorités et définir les objectifs opérationnels du contrat de ville du Grand Périgueux, qui en constituent l'architecture. Les actions et les leviers d'action correspondants, envisagés à horizon 2030, sont recensés de manière synthétique.

Une revue des projets des quartiers est présentée dans le document annexe au contrat de ville. Elle servira de base aux revues de projets annuelles telles que prévues dans l'animation et le suivi du contrat.

La gouvernance du contrat fait l'objet d'une description détaillée, tant en termes de pilotage politique et opérationnel qu'en termes de participation des habitants au travers des conseils citoyens et des autres instances présentes sur le territoire (conseil d'arrondissement, conseil de maison, etc.).

De même pour **les modalités de suivi et d'évaluation continue** du contrat.

> Les objectifs du contrat de ville

PRIORITE 1

PLEIN EMPLOI

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

1. Soutenir et développer l'activité économique dans les quartiers

2. Renforcer les perspectives et les débouchés professionnels

PRIORITE 2

EMANCIPATION

Des quartiers d'émancipation et de transformation sociale

1. Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

2. Garantir l'accès aux droits, aux services et aux activités

3. Corriger les inégalités d'accès à la prévention et aux soins

PRIORITE 3

TRANSITIONS

Des quartiers prêts aux changements climatiques et démographiques

1. Engager une transition écologique qui améliore le quotidien des habitants

2. Développer l'attractivité et la mixité résidentielles

3. Impliquer, informer et concerter à chaque étape des processus de transformation

PRIORITE 4

TRANQUILLITE

Des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs

1. Apaiser le quotidien des habitants

2. Renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage

3. Renforcer les échanges et les liens Police - Population

> Priorité 1 : Le plein emploi

> Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique



La conciliation entre compétitivité et cohésion doit s'appuyer sur une double stratégie de revitalisation des activités existantes sur les quartiers et de développement d'activités nouvelles en lien avec les filières porteuses du territoire et l'économie sociale et solidaire.

Les quartiers en difficulté du Grand Périgueux restent à l'écart de la dynamique de développement économique du territoire, alors même qu'ils offrent des potentialités d'accueil pour le développement de nouvelles activités économiques, au service d'un renforcement de la mixité fonctionnelle des quartiers. La situation fragile des commerces, des entreprises artisanales, de l'économie sociale et solidaire ou encore des services de proximité nécessitent un appui particulier pour éviter leur fermeture et maintenir une dynamique économique et de services dans les quartiers.

Par ailleurs, la forte surreprésentation des personnes non diplômées dans les quartiers prioritaires, aussi bien parmi la population résidente que parmi les demandeurs d'emploi, soulève un fort enjeu de qualification, mais aussi de lutte contre le décrochage scolaire et de renforcement de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base. La grande précarité des habitants des quartiers au regard de l'emploi confirme cet enjeu, avec un taux de chômage presque deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires (surtout à Chamiers) que sur le reste du territoire, et une surreprésentation des salariés connaissant des situations précaires, notamment les femmes.

Le chômage des jeunes est également une problématique particulièrement préoccupante, puisque plus d'un jeune sur deux est au chômage dans les quartiers prioritaires. De nombreux dispositifs d'accès/retour à l'emploi leur sont destinés mais dont ils ne profitent pas suffisamment.

Plusieurs obstacles freinent l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires (maîtrise de la langue et des savoirs de base, niveau de qualification, mobilité, garde d'enfants) qui souvent se cumulent. Il semble indispensable de déployer des traitements globaux, adaptés et souples, dans une logique de construction et de suivi de parcours individualisé avec une coordination renforcée entre les acteurs. Le renforcement de l'employabilité de certains publics passe lui aussi par la poursuite d'un rapprochement le plus en amont possible entre le monde de l'éducation / formation, de l'insertion et le monde économique (prévention des décrochages précoces, représentations à faire évoluer, interconnaissance à développer, formations à adapter, appui sur les structures d'insertion par l'activité économique,...).

Au croisement des grands enseignements des évaluations de 2018 et 2022, des préoccupations des habitants issues de la concertation et des contributions des partenaires lors de l'atelier participatif « Plein emploi », ont été mis en avant :

Les atouts et les opportunités à saisir

- Des potentialités d'accueil pour le développement de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois
- La présence de services de proximité, de commerces, d'entreprises artisanales ou de l'ESS
- Des outils et des partenariats mobilisables à l'échelle intercommunale et du Pays de l'Isle en Périgord
- Le renforcement sur l'agglomération de l'axe de développement touristique, pourvoyeur d'emplois
- Des acteurs locaux positionnés sur toute la chaîne de l'accompagnement à la formation et à l'emploi

Les faiblesses et les menaces à éviter

- Des quartiers encore trop à l'écart de la dynamique du développement économique du territoire
- La méconnaissance des projets de développement des acteurs économiques (commerces et ESS)
- Des acteurs économiques fragilisés et en recherche d'un nouvel essor
- Une forte surreprésentation des personnes non diplômées et un décrochage scolaire précoce
- Une très forte précarité des jeunes, des femmes et des seniors au regard de l'emploi
- Une attitude de renoncement aux dispositifs, chez les jeunes et les moins jeunes
- Des freins multiples à lever dans l'accès à l'emploi, surtout le manque de qualification et de mobilité
- L'absence d'un espace d'échange et de coordination de l'ensemble des intervenants dans les parcours

La stratégie opérationnelle en matière de plein emploi, pour des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

Ces éléments « socles » ont guidé la définition de la stratégie opérationnelle en matière d'économie et d'emploi pour les quartiers comme décrite ci-après.

Axe 1 - Soutenir et développer l'activité économique dans les quartiers

1. Pérenniser et faciliter l'installation d'entreprises et du tissu commercial
2. Initier une stratégie inédite de développement touristique dans les quartiers

Axe 2 - Renforcer les perspectives et les débouchés professionnels

1. Anticiper les risques de décrochage scolaire précoce au profit d'un réel choix d'orientation et de métier
2. Remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi par des actions concrètes
3. Mobiliser les employeurs publics et privés du territoire

Pour chacun de ces **5 objectifs opérationnels** ont été identifiés **les actions à mettre en place et les leviers à activer** (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables).

Ils sont détaillés dans les fiches synthétiques qui suivent, afin de garantir une opérationnalité au plus près des préoccupations des habitants et tenant compte des capacités à agir des partenaires engagés.

PRIORITE 1 – LE PLEIN EMPLOI - Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

Axe 1 Soutenir et développer l'activité économique dans les quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
1. Pérenniser et faciliter l'installation d'entreprises et du tissu commercial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une cellule d'appui transversale aux porteurs de projets à chaque étape (création, reprise et revitalisation d'activités) ▪ Animation du partenariat autour du village CAP Artisans et de l'économie sociale et solidaire ▪ Expérimentation de type « boutiques à l'essai » ou Entreprises à But d'Emploi (TZCLD) 	<p>Pilotage : Direction économique du Grand Périgueux Partenaires : Région NA, Pays de l'Isle en Périgord, CMA NA, CCI, communes, Digital Valley, DDFIP, BPI France, Maison de l'emploi Dispositifs : programme Entrepreneurat Quartiers 2030, Action Collective de Proximité (ACP Région-Pays de l'Isle en Périgord) Moyens : Incitations fiscales en QPV, aides aux commerces, emplois francs, FEDER/LEADER Articulations : Schéma de développement économique du Grand Périgueux, Contrat régional de Développement et de Transitions Indicateurs : Nombre et type d'entreprises et de commerces soutenus - repris – installés en QPV</p>
2. Initier une stratégie inédite de développement touristique dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre inédite autour du « tourisme vivant » (patrimoine industriel, circuits vélo) ▪ Programme évènementiel et expérientiel à SÍLOT ▪ Offre à vocation de « tourisme social » en direction des habitants des QPV 	<p>Pilotage : Offices de tourisme Partenaires : Associations, habitants, DRAC, Société historique, Prévention spécialisée, Service Public de l'Emploi Dispositifs : Programmation touristique, Moyens : Equipes des OT, AAP Quartiers d'été, BOP 147, habitants « ambassadeurs » Articulations : Schéma intercommunal de développement touristique Indicateurs : Nombre et type d'offres créées sur les quartiers et pour les habitants</p>

PRIORITE 1 – LE PLEIN EMPLOI - Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

Axe 2		
Renforcer les perspectives et les débouchés professionnels		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>1. Anticiper les risques de décrochage scolaire précoce au profit d'un réel choix d'orientation et de métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription des jeunes des QPV dans les filières de formation de l'artisanat, du commerce et sur les métiers en tension ▪ Promotion de l'info centralisée sur les formations existantes sur l'agglo en lien avec les métiers porteurs, métiers « verts » et en tension ▪ Réservation de places de stages et d'alternances aux jeunes des QPV ▪ Structuration des outils proposés aux jeunes des QPV ▪ Organisation annuelle de forums métiers dans les QPV 	<p>Pilotage : Education Nationale et Mission locale</p> <p>Partenaires : Région, CD24, centres de formation, entreprises du PaQte et Cap Artisans, France Travail, Mission locale, MDE, Prévention spécialisée, associations, consulaires, E2C, SIAE</p> <p>Dispositifs : Espace régional d'information de Proximité (ERIP), « bourse aux stages », découvertes métiers en situation, interventions d'entreprises dans les collèges et les forums, Formation Qualification Emploi (FOQUALE), Boussole des Jeunes</p> <p>Moyens : plateformes « Cmaformation-na.fr », « Immersion facilitée », Région, Contrat Engagement Jeunes</p> <p>Articulations : Réforme de la voie professionnelle, PaQte, Plan Départemental d'Insertion (PDI), Politique régionale de l'apprentissage, Pacte des solidarités, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)</p> <p>Indicateurs : Part des jeunes des QPV par type de formation et de métiers, évolution des décrocheurs</p>
<p>2. Remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi par des actions concrètes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche Territoires zéro chômeurs de longue durée TZCLD et Entreprise à But d'Emploi sur des métiers porteurs et attractifs ▪ Emplois/contrats jeunes et clauses d'insertion rémunérés ou indemnisés (ex. chantiers éducatifs 14-29 ans) ▪ Organisations de forums de l'emploi dans les QPV, ▪ La formation comme un levier au retour à l'emploi ▪ Créer une offre de services combinée pour lever les freins à l'emploi : formation, mobilité, garde d'enfants, prévention et accès aux soins, ateliers de remobilisation, ateliers FLE 	<p>Pilotage : France Travail, Villes</p> <p>Partenaires : Grand Périgueux, MDE - Mission Locale, DDETSPP, Région, CD 24, centres de formation, DREETS, chambres consulaires, acteurs économiques, de l'ESS et de l'IAE, centres sociaux, Ecole 2^{ème} Chance (E2C), CAF</p> <p>Dispositifs : « Amorce de parcours », PLIE – Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée – Chantiers éducatifs IAE, Nos Quartiers ont du Talent, Fabrique à entreprendre, etc.</p> <p>Moyens : Subventions de l'Etat et des collectivités, Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE), BOP 147, « Immersion facilitée », mécénat de compétences, TAPAJ, Relais petite enfance</p> <p>Articulations : Pacte des Solidarités, Plateforme MUST, CLEE (comité local école entreprises), Territoire d'industrie</p> <p>Indicateurs : Nombre de réunion d'information et de forums « emploi », part des demandeurs d'emploi issus des QPV, nombre/types d'emplois créés</p>
<p>3. Mobiliser les employeurs publics et privés du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activation des réseaux professionnels locaux en faveur des QPV ▪ Actions innovantes de mise en relation (ex. jobs dating (sport/emploi)) ▪ Formalisation des engagements réciproques en faveur des habitants des QPV (conventions, chartes) ▪ Maintien des clauses sociales systématiques dans les marchés publics 	<p>Pilotage : France travail, Direction éco Grand Périgueux et MDE</p> <p>Partenaires : entreprises engagées dans le PaQte, clubs d'entreprises, MEDEF, CAPEB, FFB, DREETS, organisations professionnelles, chambres consulaires</p> <p>Dispositifs : « Les entreprises s'engagent » - convention PaQte Entreprendre 2030, contreparties d'aides aux entreprises</p> <p>Moyens : humains, Méthode de recrutement par simulation (MRS), mentorat, parrainage, visites d'entreprises, détection de potentiels, « immersion facilitée » (PMSMP), Contrats aidés et Emploi francs, Fonds d'Insertion dans l'Emploi (PEC), CIE</p> <p>Articulations : stratégie éco du Grand Périgueux, Territoires d'Industrie</p> <p>Indicateurs : nombre et types d'actions mises en place</p>

> Priorité 2 : L'émancipation

> Des quartiers d'émancipation et de transformation sociale



L'inclusion sociale des populations doit prendre appui sur les activités fortement porteuses de lien social et d'autonomie comme l'éducation, la culture ou le sport, mais aussi sur l'implication des habitants.

Les politiques d'animation et d'accompagnement de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, du vieillissement doivent être mobilisées au regard des spécificités de la population des quartiers. L'évasion scolaire est à enrayer pour préserver l'attractivité et la mixité, mais aussi conserver la possibilité d'accompagner individuellement les élèves, avec une attention spécifique au problème de décrochage scolaire et le renforcement de la dynamique positive de travail en réseau des acteurs du champ éducatif.

Par ailleurs, la progression de la mixité entre jeunes et personnes âgées et la très forte diversité culturelle observée confirment l'importance d'un travail renforcé sur l'intergénérationnel, mais aussi sur la promotion de l'égalité des chances pour les populations étrangères, du lien social et de l'interculturalité. Les inégalités sociales d'accès à la santé, à l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs nécessitent aussi de poursuivre les efforts pour faciliter, encourager et développer un accès effectif à l'offre existante et future. Les difficultés repérées telles que l'enclavement, les difficultés de mobilité ou encore les freins sociaux ou culturels, appellent à la plus grande vigilance sur la proximité et l'accessibilité de l'offre pour les habitants des quartiers et la poursuite de l'accompagnement par les différents acteurs.

Les nombreuses associations de terrain constituent pour les quartiers une ressource essentielle, à préserver et conforter, en matière d'animation, mais aussi d'accompagnement social, de régulation, de maintien du lien social et d'innovation. Il est indispensable de s'appuyer sur cette vie associative riche pour initier une dynamique habitante au service du mieux vivre ensemble, en encourageant les habitants dans leurs propres initiatives et notamment les jeunes.

Au croisement des grands enseignements des évaluations de 2018 et 2022, des préoccupations des habitants issues de la concertation et des contributions des partenaires lors de l'atelier participatif « Emancipation / Accès aux services pour tous », ont été mis en avant :

Les atouts et les opportunités à saisir

- La dynamique enclenchée par la méthode et les dispositifs de la politique de la ville mais aussi par une meilleure mobilisation du droit commun
- La tendance nette au vieillissement de la population, mais la présence de nombreux jeunes
- Une grande diversité de nationalités (mixité culturelle) et un lien social encore prégnant mais fragile
- Des acteurs institutionnels très présents, un tissu associatif actif et des réseaux organisés (Programmes de Réussite Educative, Atelier Santé Ville, Réseau de vigilance / Lutte contre les discriminations, Conseils citoyens / participation des habitants,...)
- De nombreux dispositifs mobilisables

Les faiblesses et les menaces à éviter

- La forte précarité des habitants (surtout jeunes et mères isolées) mais aussi des demandeurs de logement
- Un fort taux de familles monoparentales et des difficultés à assumer le rôle parental
- Un décrochage scolaire précoce, des niveaux de diplômes faibles et un recul des effectifs scolaires
- L'isolement des personnes âgées et la cohabitation entre générations
- Des difficultés d'accès aux services, à la santé, aux activités, à la mobilité et à l'emploi
- La demande d'une meilleure réactivité et proximité, notamment avec le bailleur Périgord Habitat
- Des phénomènes localisés de repli communautaire et de petite délinquance
- La fragilité (financière et de structuration) des associations de terrain qui reposent souvent sur des bénévoles

La stratégie opérationnelle en matière d'accès aux services publics pour tous, pour des quartiers d'émancipation et de transformation sociale

Ces éléments « socles » ont guidé la définition de la stratégie opérationnelle en matière d'accès aux services et d'émancipation pour les habitants des quartiers, comme décrite ci-après.

Axe 1 - Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

1. Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces
2. Accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur rôle éducatif
3. Renforcer l'attractivité des équipements Enfance et des établissements scolaires
4. Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société

Axe 2 - Garantir l'accès aux droits, aux services et aux activités

1. Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous
2. Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives culturelles et de loisirs

Axe 3 - Réduire les inégalités d'accès à la prévention et aux soins

1. Développer l'information sur les droits des usagers et la prévention
2. Améliorer l'offre de soins de proximité et prendre en compte les besoins en santé mentale et en addictologie, notamment des jeunes

Pour chacun de ces **8 objectifs opérationnels** ont été identifiés **les actions à mettre en place et les leviers à activer** (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables).

Ils sont détaillés dans les fiches synthétiques qui suivent, afin de garantir une opérationnalité au plus près des préoccupations des habitants et tenant compte des capacités à agir des partenaires engagés.

PRIORITE 2 – L'EMANCIPATION - Des quartiers d'émancipation et de transformation sociale

Axe 1 Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(pilotage, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
1. Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces	<ul style="list-style-type: none"> Fédération du réseau des acteurs impliqués dans une approche pluridisciplinaire structurée Repérage précoce des difficultés des élèves (compris décrochage « passif ») Renforcement du lien entre les structures de la petite enfance et l'école maternelle Confortement et actualisation des Programmes de Réussite Educative (PRE) et ouverture des écoles aux parents sur des temps déterminés Développement du soutien scolaire des enfants qui en ont le plus besoin 	<p>Pilotage : Education Nationale, Villes</p> <p>Partenaires : services municipaux, CAF, Fédérations de parents d'élèves, associations sportives, sociales et culturelles, services de prévention spécialisée, CD, PJJ, Mission locale</p> <p>Dispositifs : Programme de Réussite Educative, Cité éducative, CLAS</p> <p>Moyens : Crédits des collectivités et BOP 147, FIPD, CAF</p> <p>Articulations : plateforme décrochage PSAD</p> <p>Indicateurs : Nombre de réunions partenariales organisées par an et assiduité des partenaires, actions nouvelles mises en œuvre, évolution du nombre de décrocheurs</p>
2. Accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur rôle éducatif	<ul style="list-style-type: none"> Soutien et développement des lieux d'accueil et d'écoute pour les parents (de l'âge maternel à l'adolescence) Facilitation du dialogue entre les établissements scolaires, les familles et les autres acteurs du territoire Ateliers socio-linguistiques comme vecteur d'intégration, notamment des familles et des personnes migrantes 	<p>Pilotage : DDETSPP, Education nationale, CAF</p> <p>Partenaires : Collectivités (service Enfance et PRE), établissements scolaires, centres sociaux et autres associations (EPED)</p> <p>Dispositifs : Ateliers FLE, REAAP</p> <p>Moyens : CAF, BOP 147, PRIPI, Région, Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d'accompagnement</p> <p>Articulations : Schéma départ. des services aux familles, CTG, lieu d'écoute et de partage « parents/enfants » (CD), CLAS</p> <p>Indicateurs : nombre de familles des QPV bénéficiaires des actions</p>
3. Renforcer l'attractivité des équipements Enfance et des établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Actions de communication sur la performance des résultats des établissements des quartiers pour lutter contre les effets d'évitement Moyens d'enseignement renforcés Projets socio-culturels, artistiques et sportifs, surtout pour le secondaire Projets de regroupement, de rénovation, d'embellissement, de renaturation des établissements et de leurs abords 	<p>Pilotage : Education nationale, Villes</p> <p>Partenaires : Département, Grand Périgueux</p> <p>Dispositifs : école ouverte, cordées de la réussite</p> <p>Moyens : services de communication, dotation horaire complémentaire pour limiter le nombre d'élèves par classe + temps Direction dédiée PDV, « 2H de sport en + au collège », ANS, DRAC, Fonds verts, DETR</p> <p>Articulations : Plans nationaux</p> <p>Indicateurs : évolution de la mixité dans les établissements et des résultats, travaux réalisés</p>
4. Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société	<ul style="list-style-type: none"> Information et création des services civiques et SNU pour les jeunes en QPV Soutien aux projets structurés portés par des jeunes favorisant l'autonomie et l'insertion Actions de renforcement de la représentation des jeunes (rencontres jeunes/décideurs, prise de responsabilité) Organisation de journées « mobilité européenne et internationale » par le réseau Info Jeunesse 	<p>Pilotage : Education Nationale – SDJES, Villes</p> <p>Partenaires : Réseau Info Jeunesse – services jeunesse des collectivités, CAF, Fédération des centres sociaux, associations d'enfants et ados acteurs citoyens ATEC, FRANCAS, Ligue de l'enseignement 24</p> <p>Dispositifs : La Boussole des Jeunes, Service civique MIG SNU, Corps Européen de Solidarité, Chantiers de jeunes bénévoles, « Construire avec les jeunes en Dordogne »</p> <p>Moyens : BOP 163, SNU, Erasmus+, CAF PS jeunes et projets jeunes CAF/MSA, pôle d'appui au service civique (Ligue 24), dispositifs de mobilité Région et Département, « Destinaction » de la Région NA</p> <p>Articulations : CTG Grand Périgueux et Périgueux, réseau départemental et régional des acteurs de la mobilité, ATEC et APS Jeunes, projet SÏLOT</p> <p>Indicateurs : Nombre de jeunes des QPV engagés dans une mobilité euro/ internationale, en services civiques et SNU, nombre d'initiatives jeunes et d'actions menées,</p>

PRIORITE 2 – L'EMANCIPATION - Des quartiers d'émancipation et de transformation sociale

Axe 2		
Garantir l'accès aux droits, aux services et aux activités		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
1. Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en réseau des acteurs pour régler les situations les plus complexes dans leur globalité (logement, santé, emploi, mobilité, etc.). ▪ Actions d'accompagnement aux usages numériques ▪ Développement et renforcement des actions et des points d'accès aux droits, points information jeunesse 	<p>Pilotage : Villes</p> <p>Partenaires : Préfecture, France services, Grand Périgueux, CIDFF (Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles), Infodroits, centres sociaux, centres médico-sociaux, EN-SDJES, CPAM, Réseau ASV, ...</p> <p>Dispositifs : France Numérique Ensemble, Conseil Départemental de l'Accès aux Droits, Réseau Information Jeunesse, La Boussole des jeunes</p> <p>Moyens : France Services, Grand Périgueux, CAF, BOP 147, BOP 163, CPAM « 12 ambassadeurs prévention »</p> <p>Articulations : CTG Grand Périgueux et Périgueux, conventions CAF avec les centres sociaux, Bureau des étrangers, Contrat Local de Santé</p> <p>Indicateurs : nombre de points d'accès aux droits dans les QPV et part des femmes/jeunes bénéficiaires</p>
2. Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives culturelles et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de parcours d'éducation et d'actions coordonnées sportives, culturelles et artistiques (éducatives et de médiation : résidences d'artistes, « aller vers », Microfolies...) ▪ Mise à niveau et/ou création d'équipements dans les QPV ▪ Aide aux départs en vacances des familles aux revenus modestes (séjours familiaux, séjours enfants, loisirs familiaux) ▪ Séjours « tourisme social » à destination des habitants des QPV ▪ Tarification sociale adaptée aux habitants des QPV 	<p>Pilotage : Villes</p> <p>Partenaires : SDJES, Associations, Grand Périgueux, DRAC, structures labélisées, réseaux de lecture publique, Agence culturelle 24, CD 24, CAF, CDOS...</p> <p>Dispositifs : Appels à projets (Sport-santé, sport-handicap, etc.), politiques collectivités sport-culture</p> <p>Moyens : animateurs APSA, EVS, BOP 219, ANS, BOP 147, crédits DRAC éducation artistique et culturelle et AAP, crédits CAF, subventions collectivités, Chèque Sport Dordogne Périgord</p> <p>Articulations : CTG Grand Périgueux et Périgueux, stratégies touristique et de loisirs des offices de tourisme, projet SÎLOT, schéma Régional du Sport, schémas Service aux familles et Accès aux services publics</p> <p>Indicateurs : parts des crédits affectés dans les QPV, Nb de licenciés/pratiquants, nombre d'initiatives organisées « vacances »</p>

PRIORITE 2 – L'EMANCIPATION - Des quartiers d'émancipation et de transformation sociale

Axe 3 Corriger les inégalités d'accès à la prévention et aux soins		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
1. Développer l'information sur les droits des usagers et la prévention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et développement du réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (ASV) et du Guide Pratique Santé « accès gratuits » ▪ Actions de prévention, dépistage, promotion de la santé, y compris du Centre Hospitalier de Périgueux (CHP) ▪ Actions de prévention et de sensibilisation : scolaires et personnes âgées ▪ Actions de développement de l'activité physique et sportive en lien avec une alimentation de qualité et de proximité ▪ Animation de jardins partagés et actions d'éducation nutritionnelle 	<p>Pilotage : ARS et Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : DDETSPP, MAIA, ASEPT, Cassiopéa, CIAS/CCAS des communes QPV, collectivités, Education Nationale, CMS, CPAM, CARSAT, CNAM, PMI, CHP, associations, Pays de l'Isle en Périgord</p> <p>Dispositifs : Atelier Santé Ville, CLIC de l'agglomération, Projet Régional de Santé, CLS, Dispositif infirmier de Prévention Santé (DIPS), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)</p> <p>Moyens : programmes ARS, Budget CNAMTS, collectivités, BOP 147, « Fonds Mieux Manger pour tous »</p> <p>Articulations : Pacte des Solidarités, Programme National Nutrition Santé (PNNS), Projet Alimentaire Territorial (PAT), Plan Territorial de Santé, Schéma de services aux familles</p> <p>Indicateurs : Nombre et type d'actions mises en place par public</p>
2. Améliorer l'offre de soins de proximité et prendre en compte les besoins en santé mentale et en addictologie, notamment des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'offre de soins de proximité en offre regroupée et des actions de prévention et médiation en santé ▪ Interventions de l'Equipe mobile Santé Précarité et de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé mobile (PASS) du Centre hospitalier ▪ Permanences « Maison des adolescents » ▪ Repérage des situations et de l'offre d'aide et d'accompagnement ▪ Mobilisation du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) 	<p>Pilotage : Villes, ARS, Centre Hospitalier</p> <p>Partenaires : structures de soins, professionnels de santé et du secteur médico-social (réseau ASV), CCAS</p> <p>Dispositifs : Projet territorial de santé, Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV) Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), pacte des solidarités</p> <p>Moyens : MILDECA, Annuaire « Santé mentale »</p> <p>Articulations : Pacte des Solidarités, Plan départemental Insertion, Projet Régional de Santé</p> <p>Indicateurs : Nombre de structures d'exercice regroupées dans les QPV, nombre et type d'interventions des acteurs auprès de publics QPV, nombre de jeunes des QPV accueillis à la Maison des adolescents et problématiques repérées</p>

> Priorité 3 : Les transitions

> Des quartiers prêts aux changements climatiques et démographiques



Agir pour les transitions dans les quartiers de la politique de la ville signifie, concrètement, anticiper pour ne pas laisser les habitants des quartiers populaires en marge des profondes évolutions environnementales et démographiques en cours, alors même que leur fragilité sociale et économique et la fracture territoriale avec le reste du territoire les exposent de manière disproportionnée aux risques climatiques notamment.

La trop faible attractivité résidentielle des quartiers de la politique de la ville nuit à l'objectif de mixité sociale et appelle à des interventions plus globales en matière de renouvellement urbain, de diversité et de qualité des logements, d'équipements, de services à la population, d'attribution des logements ou encore d'adaptation aux enjeux environnementaux et démographiques. Le travail engagé depuis plusieurs années doit aujourd'hui s'accélérer et gagner en ambition.

L'adaptation des quartiers aux conséquences du réchauffement climatique implique une démarche globale pour garantir des conditions de vie « tenables » pour les habitants des quartiers, à la fois dans leur logement (rénovation énergétique, confort d'été, économies d'eau, qualité intérieure et prix abordables), les équipements et services qu'ils utilisent (mobilités durables, améliorations énergétiques et gestion de l'eau) et dans leur rapport aux espaces extérieurs et aux autres (renaturation et mixité). Pour autant, l'idée est de ne pas faire de la transition écologique une injonction, mais bien une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en construisant les réponses avec l'ensemble des habitants.

Au croisement des grands enseignements des évaluations de 2018 et 2022, des préoccupations des habitants issues de la concertation et des contributions des partenaires lors de l'atelier participatif « Transitions », ont été mis en avant :

Les atouts et les opportunités à saisir

- La démarche engagée sur la réforme des attributions de logements sociaux en lien avec la mixité sociale
- La dynamique enclenchée par plusieurs opérations de renouvellement urbain
- Un environnement naturel sur lequel appuyer la stratégie et la sensibilisation des habitants aux enjeux écologiques
- Des potentialités foncières importantes au cœur et à l'interface des quartiers
- Des investisseurs intéressés par des secteurs en renouvellement
- Des équipements majeurs et de qualité complétés d'actions sur le quotidien

Les faiblesses et les menaces à éviter

- Une mauvaise image encore persistante dans les perceptions collectives internes et externes
- Une image « verte » des quartiers à développer, autour notamment de la reconquête des berges de l'Isle et de ses espaces de nature
- Un relatif déficit de compétence « environnementale » pour l'ensemble des acteurs mobilisés
- Une offre de logements peu diversifiée et une concentration de locataires précaires
- La capacité technique et financière de l'organisme HLM Périgueux Habitat à intervenir simultanément sur tous les quartiers de la politique de la ville
- Les difficultés de mobilité des habitants et le besoin de solutions alternatives complémentaires au transport en commun
- Des équipements de proximité encore absents ou de mauvaise qualité
- Des espaces d'échanges, notamment dans le cadre d'une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), qui peinent à se mettre en place de façon opérationnelle sur tous les quartiers

La stratégie opérationnelle en matière de transitions, pour des quartiers prêts aux changements climatiques et démographiques

Ces éléments « socles » ont guidé la définition de la stratégie opérationnelle en matière de transition écologique et démographique pour les quartiers, comme décrite ci-après.

Axe 1 - Engager une transition écologique qui améliore le quotidien des habitants

1. Renforcer les actions de rénovation du parc de logement et lutter contre la précarité énergétique
2. Intégrer le réchauffement climatique dans les aménagements et la gestion de proximité

Axe 2 - Développer l'attractivité et la mixité résidentielles

1. Proposer une nouvelle offre de logements diversifiée sur les quartiers
2. Créer les conditions d'une démarche concertée en matière d'attribution des logements à l'échelle de l'agglomération

Axe 3 - Impliquer, informer et concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers

1. Accompagner la montée en compétences « écologiques » des acteurs et des services
2. Accompagner l'évolution de modes de vie

Pour chacun de ces **6 objectifs opérationnels** ont été identifiés **les actions à mettre en place et les leviers à activer** (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables).

Ils sont détaillés dans les fiches synthétiques qui suivent, afin de garantir une opérationnalité au plus près des préoccupations des habitants et tenant compte des capacités à agir des partenaires engagés.

PRIORITE 3 - TRANSITIONS - Des quartiers prêts aux changements climatiques et démographiques

Axe 1 Engager une transition écologique qui améliore le quotidien des habitants		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
1. Renforcer les actions de rénovation du parc de logement et lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations de rénovation énergétique et de confort d'été dans les logements et les équipements publics ▪ Actions d'Auto-réhabilitation accompagnée ▪ Actions d'accompagnement aux usages « économes » en matière d'énergie et d'eau dans le logement 	<p>Pilotage : Périgord Habitat, Villes</p> <p>Partenaires : Etat, ANAH, CDC, Grand Périgueux, Conseils citoyens, ANRU, Compagnons bâtisseurs, Associations, Département</p> <p>Dispositifs : France Rénov, Projets de renouvellement urbain (avec ou sans ANRU)</p> <p>Moyens : subventions ANRU et aides à la pierre, Fonds verts (recyclage foncier), aides spécifiques des collectivités, Fonds UE, aides et prêts CDC, fonds propres des maîtres d'ouvrage</p> <p>Articulations : Plan France Nation verte, Loi d'accélération des ENR (obligations bailleur), POA-Habitat, projet de territoire GP 2040, PRU, Plan Climat Air Energie Territorial</p> <p>Indicateurs : % d'avancement des objectifs des PRU, nombre et type d'actions menées</p>
2. Intégrer le réchauffement climatique dans les aménagements urbains et la gestion de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers dédiés dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ▪ Actions de désimperméabilisation des sols, de renaturation des espaces, d'îlots de fraîcheur, utilisation de matériaux bio-sourcés, retour de la biodiversité ▪ Récupération et gestion raisonnée des eaux pluviales ▪ Créations d'infrastructures de mobilités douces infra et inter quartiers ▪ Création et amélioration de jardins partagés dans tous les quartiers 	<p>Pilotage : Villes</p> <p>Partenaires : Grand Périgueux, DDT, ADEME ANRU, Bailleurs, Associations, services municipaux, Périmouv', SMD3, Conseils citoyens, etc.</p> <p>Dispositifs : « Marche du quotidien », Projets de renouvellement urbain (avec ou sans ANRU)</p> <p>Moyens : subventions ANRU, Fonds Etat, Fonds verts, -Fonds mobilité Active, Programmes CEE, BOP 147, aides spécifiques des collectivités, ingénierie de projets dédiée</p> <p>Articulations : Plan cyclable, PCAET, PRU, Projet de territoire GP 2040, Plan Climat Energie Territorial, Plan France Nation verte</p>

PRIORITE 3 - TRANSITIONS - Des quartiers prêts aux changements climatiques et démographiques

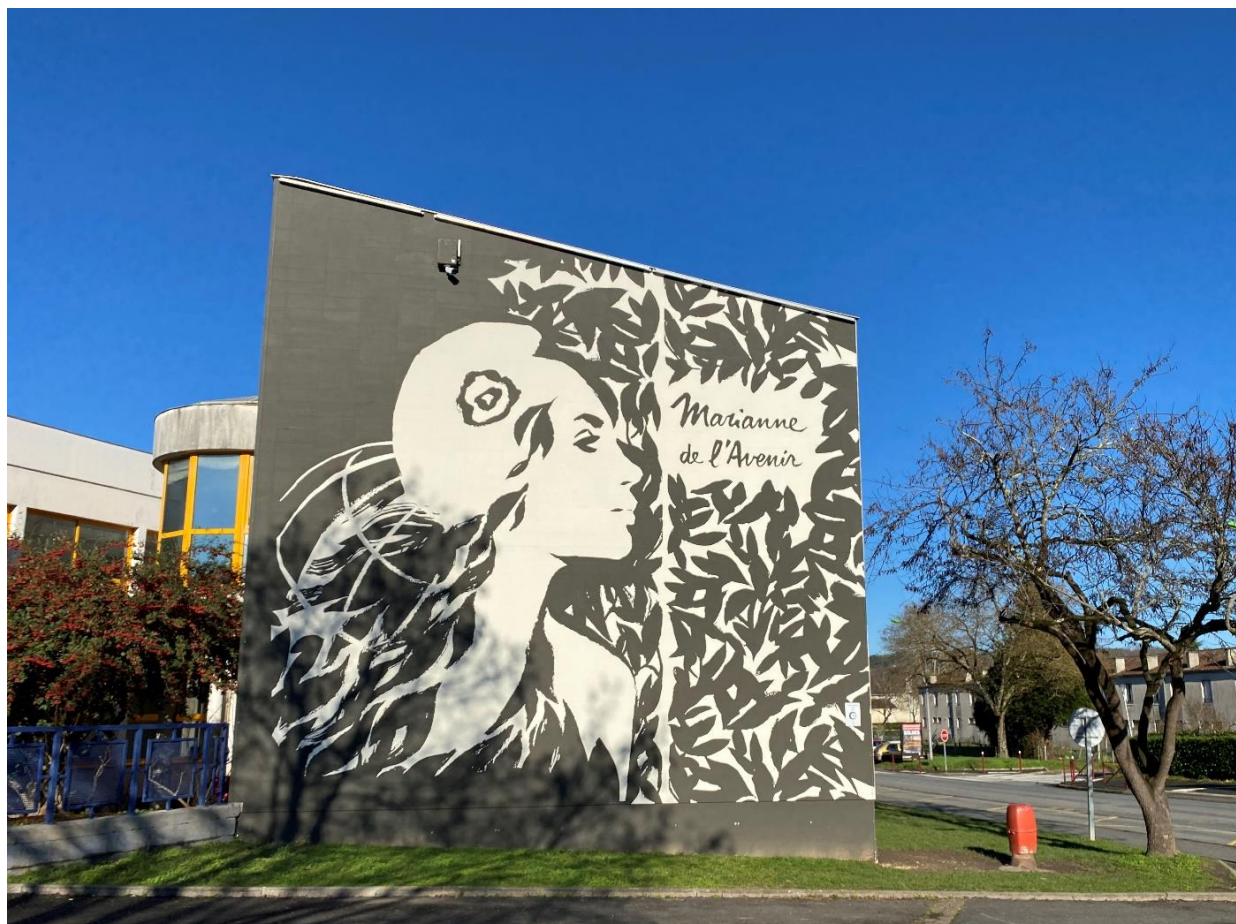
Axe 2 Développer l'attractivité et la mixité résidentielles		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
1. Proposer une nouvelle offre de logements diversifiée sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveaux logements en accession sociale et en locatif intermédiaire et libre sur les quartiers de la politique de la ville ▪ Opérations adaptées au vieillissement des habitants : logements, mobilité résidentielle, offre de services, équipements ▪ Actions en faveur de l'accès au logement social pour les jeunes en QPV 	<p>Pilotage : Grand Périgueux et villes</p> <p>Partenaires : Promoteurs privés, CIAS/CCAS, Etat (DDT / ANAH / ANRU), Département, Région, CDC, Conseils citoyens, CAF, Associations ad hoc</p> <p>Dispositifs : OPAH-RU, PRU, CUS Bailleur</p> <p>Moyens : Etat (fiscalité + aides à la pierre), aides spécifiques des collectivités, TFPB, aides et prêts CDC et organismes bancaires, fonds propres des maîtres d'ouvrage, ingénierie de projets dédiée</p> <p>Articulations : POA-H, PDH, projet de territoire GP 2040, PDALPD, Schéma départemental gérontologique, Programme d'Actions Territorial, Analyses Besoins Sociaux, CLS</p> <p>Indicateurs : Nombre et types de logements produits par public cible</p>
2. Structurer une démarche concertée en matière d'attribution des logements sociaux à l'échelle de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux ▪ Elaboration et mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information/accueil des demandeurs (compris cotation de la demande) ▪ Actions d'animation locale en faveur du lien social (anciens/nouveaux habitants, intergénérationnel, etc.) 	<p>Pilotage : Grand Périgueux, Préfecture, Villes</p> <p>Partenaires : DDETSPP, DDT, bailleurs sociaux, autres membres de la Conférence Intercommunale du Logement</p> <p>Dispositifs : Commissions d'attribution des logements (CAL)</p> <p>Moyens : animation et suivi de la CIA et du PPGDID par l'agglomération et le Préfet, projets d'animation des quartiers par les villes</p> <p>Articulations : POA-H, Loi ALUR, circulaire du 18 décembre 2024 et instruction du 4 janvier 2024 sur les attributions/mixité sociale, Réseau de vigilance/discriminations</p> <p>Indicateurs : Mise en place effective de la CIA 2 et du PPGDID avec cotation de la demande, niveau de respect des engagements de mixité réglementaires</p>

PRIORITE 3 - TRANSITIONS - Des quartiers prêts aux changements climatiques et démographiques

Axe 3 Impliquer, informer et concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
1. Accompagner la montée en compétences « écologiques » des acteurs et des services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement des besoins et des manques ▪ Actions de formation auprès des agents publics de proximité (communes, bailleur, etc.) ▪ Expérimentation d'ambassadeurs « nature » (eau, mobilité, biodiversité) dans les QPV 	<p>Pilotage : Grand Périgueux, Villes</p> <p>Partenaires : PQNA, CNFPT, DDT, CEREMA, ADEME, BPI France, Structures d'éducation à l'environnement, Associations, Syndicats professionnels, Réseau Transition Bas Carbone</p> <p>Dispositifs : France Renov</p> <p>Moyens : Appui d'experts, Plan de formation interne, Réseau des fresqueurs (climat, mobilité, biodiversité), « boîte à outils des élus » du ministère de la Transition écologique</p> <p>Articulations : Plan France Nation Verte, COP régionale, projet de territoire GP 2040</p> <p>Indicateurs : Réalisation d'un état des lieux des besoins, formalisation de plans de formation, nombre et type d'actions menées dans les QPV</p>
2. Accompagner l'évolution de modes de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement à la mobilité du quotidien : pratique de la marche, du bus, du vélo et du covoiturage ▪ Sensibilisation des habitants et des acteurs à la gestion raisonnée des espaces verts ▪ Accompagnement renforcé des habitants sur la gestion des déchets : tri, bio-déchets, réemploi, redevance incitative ▪ Actions en faveur de la consommation et du droit à une alimentation locale, saine et durable (fermes accessibles, prix abordables, agriculture urbaine) 	<p>Pilotage : Villes, Périgord Habitat, Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Périmouv', SMD3, Services techniques, Pays de l'Isle (PAT), Conseils citoyens, associations (3S, AFAC...), Ambassadeurs, etc.</p> <p>Dispositifs : Plan « mobilité » pour les QPV, PRU, Animateurs et maître composteur du SMD3</p> <p>Moyens : subventions ANRU, AAP Tri Bio, Fonds verts, TFPB, BOP 147, aides spécifiques des collectivités, ingénierie de projets dédiée</p> <p>Articulations : Loi AGECE, PRU, Boucle Fert'Isle, Plan Climat Energie Territorial, CLS</p> <p>Indicateurs : Nombre et type d'actions menées dans les QPV, évolution des modes de déplacements, qualité du tri, acceptabilité des nouveaux modes de gestion par les habitants</p>

> Priorité 4 : La tranquillité

> Des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs



Les partenaires du contrat de ville partagent un constat commun. L'identification partagée des problématiques de tranquillité spécifiques à chaque territoire permettant la mise en œuvre d'actions de prévention plus efficaces, constitue l'un des aspects principaux de la sécurité du quotidien.

Le sentiment collectif est d'avoir gagné du terrain sur l'occupation de l'espace public ou le lien aux jeunes et aux habitants. Les solutions identifiées résident à la fois dans la nécessité de poursuivre la mobilisation des acteurs de l'éducation, de la prévention et des forces de sécurité. Ex. : groupes de partenariat opérationnels (GPO) qui permettent de travailler de manière coordonnée (forces de l'ordre, villes, bailleurs, associations, justice).

Les violences urbaines de juillet 2023 ont épargné les quartiers du Grand Périgueux, ce qui n'est pas sans lien avec la présence des associations (en particulier de prévention), le lien police/population ou le déploiement des patrouilles de proximité.

La dimension spécifique de la conception des espaces publics et de leur occupation par les habitants des quartiers (notamment les femmes et les personnes âgées) sera également prise en compte dans la réalisation des travaux d'aménagement extérieurs, en associant certes, les forces de l'ordre et les acteurs de la prévention, mais aussi les habitants pour les rendre acteurs de leur propre sécurité et en les aidant à se réapproprier l'espace public.

Au croisement des grands enseignements des évaluations de 2018 et 2022, des préoccupations des habitants issues de la concertation et des contributions des partenaires lors de l'atelier participatif « Tranquillité et sécurité », ont été mis en avant :

Les atouts et les opportunités à saisir

- La dynamique enclenchée par les opérations de renouvellement urbain, conventionnées ou pas avec l'ANRU
- Une grande diversité de nationalités (mixité culturelle)
- Un lien social encore très prégnant
- Des acteurs institutionnels très présents dans un cadre partenarial clair
- Un travail en proximité des acteurs de la prévention et de la sécurité publique

Les faiblesses et les menaces à éviter

- Une situation dégradée : incivilités, agressivité, bruits de voisinage, regroupements, vols de 2 roues, surtout la nuit
- La disparition des agents de terrain du bailleur
- Des situations de discriminations, notamment vis-à-vis des jeunes ou personnes d'origine étrangère

La stratégie opérationnelle en matière de sécurité et de tranquillité, pour des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs

Ces éléments « socles » ont guidé la définition de la stratégie opérationnelle en matière de sécurité et de tranquillité pour les quartiers comme décrite ci-après :

Axe 1 - Apaiser le quotidien des habitants

1. Intégrer les attentes des habitants en matière de tranquillité publique
2. Investir positivement les espaces publics

Axe 2 - Renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage

1. Renforcer les actions pour lutter contre le décrochage scolaire
2. Développer des actions coordonnées de prévention

Axe 3 - Renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage

1. Renforcer le lien police-population par la présence, l'accueil et la sensibilisation
2. Densifier les partenariats, la concertation et la coordination locale
3. Développer les actions de prévention, d'information et de lutte contre les discriminations

Pour chacun de ces **7 objectifs opérationnels** ont été identifiés **les actions à mettre en place et les leviers à activer** (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables).

Ils sont détaillés dans les fiches synthétiques qui suivent, afin de garantir une opérationnalité au plus près des préoccupations des habitants et tenant compte des capacités à agir des partenaires engagés.

PRIORITE 4 – TRANQUILLITE - Des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs

Axe 1 Apaiser le quotidien des habitants		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
1. Intégrer les attentes des habitants en matière de tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte de la tranquillité publique dans les aménagements urbains (ex.: PRU), dans les projets de résidentialisation des bailleurs ou à proximité des commerces, y compris la vidéo-protection ▪ Ateliers spécifiques « tranquillité » ou « lutte contre les incivilités » dans le cadre de la gestion quotidienne du cadre de vie dans les quartiers (GUSP) 	<p>Pilotage : Villes et Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Bailleur social, habitants – Conseils citoyens et amicales de locataire, Préfecture, Forces de l'ordre (Référént Sûreté de la police nationale), Procureur, CD24, commerçants</p> <p>Dispositifs : Contrat de Sécurité Intégrée, Convention ANRU, Convention de gestion / ateliers, GUSP, CLSPD, GPO (groupes de partenariat opérationnel)</p> <p>Moyens : police municipale, Délégués Cohésion Police Population, FIPD, Mesures d'accompagnement social dans le logement du CD 24 (relations voisinage, etc.)</p> <p>Articulations : Groupes de travail « tranquillité » habitants/services municipaux, Stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance</p> <p>Indicateurs : nombre et type d'actions menées en lien avec les habitants et les forces de l'ordre</p>
2. Investir positivement les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'espaces de convivialité en veillant à la mixité des usages, à l'appropriation par tous (notamment les femmes et seniors) ▪ Actions d'animation et de régulation de ces espaces pour stimuler le lien social et les échanges, et éviter les nuisances et leur accaparement 	<p>Pilotage : Villes et Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Habitants, Préfecture, Forces de l'ordre, associations</p> <p>Dispositifs : Contrat de Sécurité Intégrée, Convention ANRU, Convention de gestion / ateliers, GUSP, CLSPD et CISP</p> <p>Moyens : subventions du Grand Périgueux, des villes, de l'ANRU, Fonds vert, BOP 147</p> <p>Articulations : Groupes de travail « espaces publics » habitants/services municipaux, Ateliers GUSP, Stratégie nationale et départementale de prévention de la délinquance</p> <p>Indicateurs : nombre et type d'actions menées en lien avec les habitants et les forces de l'ordre pour chaque quartier</p>

PRIORITE 4 – TRANQUILLITE - Des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs

Axe 2 Renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
1. Renforcer les actions pour lutter contre le décrochage scolaire et prévenir la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage plus précis des jeunes des quartiers au sein des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention de la délinquance pour proposer des solutions individuelles adaptées et une prise en charge ▪ Actions d'été et chantiers éducatifs renforcés auprès des jeunes des quartiers ▪ Actions de prévention du harcèlement 	<p>Pilotage : Villes et Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Education nationale, Associations – centres sociaux, prévention spécialisée, CD, CAF...</p> <p>Dispositifs : « quartiers d'été », animation estivales des communes, « colo apprenantes », Plateforme « décrocheurs » PSAD, dispositif contre le harcèlement pHARe, CLAS, etc.</p> <p>Moyens : FIPD, CAF, CD 24, BOP 147, médiateurs en collèges et lycées</p> <p>Articulations : Programmes de réussite éducative, Ecole ouverte, Gestion Urbaine de Proximité (GUSP), Convention partenariale, Stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance</p> <p>Indicateurs : nombre et type d'actions mises en place et nombre de jeunes concernés, indice de positionnement social, taux d'absentéisme</p>
2. Développer des actions coordonnées de prévention et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions coordonnées de prévention des conduites à risque et de la récidive, d'aide aux victimes, d'accès au droit, ... ▪ Actions menées par les forces de sécurité et opérateurs (polices, SDIS, transports) dans les établissements scolaires, par les associations, lors des manifestations, etc. ▪ Formations « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL) + Chartes, journée de la laïcité du 9 décembre ▪ Expérimentation de nouvelles formes de médiation et contre le harcèlement 	<p>Pilotage : Villes, Préfecture et Forces de l'ordre</p> <p>Partenaires : Education nationale, associations (prévention spécialisée, décrochage scolaire, médiateurs, Ligue 24, animateurs sportifs et culturels, etc.), bailleur social, CAF</p> <p>Dispositifs : CLSPD, CISPD, PSAD, Rappels à l'ordre, formations « laïcité »</p> <p>Moyens : DCCP, FIPD, MILDECA, DILCRAH, BOP 147, fonds DREETS, CAF</p> <p>Articulations : Plan national VRL, Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB</p> <p>Indicateurs : Nombre et types d'actions menées</p>

PRIORITE 4 – TRANQUILLITE - Des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs

Axe 3 Renforcer les échanges et les liens Police - Population		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
1. Renforcer le lien police-population par la présence, l'accueil et la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Systématisation des rencontres entre police et habitants, développement des liens entre la police et les jeunes ▪ Travail sur la mise en place d'habitants-relais et de « formation » des locataires à la gestion des conflits, ... ▪ Actions à destination des seniors pour prévenir cambriolages, vols par ruse, ... ▪ Patrouilles de proximité, lien police/citoyens 	<p>Pilotage : Villes et Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Habitants, Préfecture, Forces de l'ordre, CCAS/CIAS, Périgord Habitat, Procureur, prévention spécialisée</p> <p>Dispositifs : « Participation citoyenne », Convention ANRU, Convention de gestion / ateliers, GUSP, CLSPD et CISPDR</p> <p>Moyens : Délégués à la Cohésion Police – Population (DCPP), référents de quartiers de la police municipale, gardes particuliers assermentés du bailleur, application « ma sécurité » (dont la plateforme d'aide aux victimes)</p> <p>Articulations : Groupes de travail « espaces publics » habitants/services municipaux, Ateliers GUSP, Stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance</p> <p>Indicateurs : nombre et type d'actions menées en lien avec les habitants et les forces de l'ordre pour chaque quartier</p>
2. Densifier les partenariats, la concertation et la coordination locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic et suivi de l'évolution de la délinquance dans les quartiers au sein des CLSPD ▪ Information sur les actions mises en place, partage des bonnes pratiques et porter à connaissance ▪ Mise en œuvre des actions de proximité (Ex.: « tables à idées ») ou des campagnes de communication (incivilités, violences faites aux femmes et VIF,...) 	<p>Pilotage : Préfecture, Villes, ministère de la justice / procureur, Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Membres des 3 CLSPDR communaux et du CISPDR intercommunal (dont forces de l'ordre, bailleur social, associations, ...), Délégués à la Cohésion Police – Population (DCPP), conseils citoyens</p> <p>Dispositifs : conventions multi-partenariales, formations pluri-professionnelles pour tous les acteurs de la prévention de la délinquance, Contrat de Sécurité Intégrée</p> <p>Moyens : FIPD, Déléguée Départementale aux Droits des femmes, Centres Info Jeunesse et centres sociaux</p> <p>Articulations : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), Stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance, application UMay</p> <p>Indicateurs : nombre et type d'actions menées par quartier</p>
3. Développer les actions de prévention, d'information et de lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion auprès des habitants du réseau de vigilance en proximité, en lien avec le Défenseur des droits, les forces de l'ordre et l'institution judiciaire ▪ Actions d'accompagnement des publics les plus exposés ▪ Actions spécifiques favorisant la rencontre et la découverte de l'autre 	<p>Pilotage : Préfecture, Villes, Grand Périgueux</p> <p>Partenaires : Procureur de la République, Forces de l'ordre, Défenseur des droits, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes, associations, Boulevard des Potes, Périgord Habitat, entreprises</p> <p>Dispositifs : PTLCD, Réseau de vigilance, formations et sensibilisation</p> <p>Moyens : DILCRAH, BOP 147, Grand Périgueux, référent LCD et laïcité de la police nationale, centres sociaux</p> <p>Articulations : CORAH, Stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance, campagnes PREJUGIX</p> <p>Indicateurs : nombre et type d'actions menées pour chaque quartier, nombre d'acteurs du réseau de vigilance</p>

> 2- La gouvernance du contrat de ville

La gouvernance du contrat de ville de l'agglomération du Grand Périgueux constitue en soi un enjeu stratégique pour garantir les meilleures conditions de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation régulière. Tout au long des 7 années du contrat de ville 2024-2030, il est essentiel d'assurer un pilotage et une gouvernance partagés qui associent la représentation des habitants, les partenaires, les collectivités territoriales et l'Etat.

> Les objectifs de la gouvernance

Pour que chacun puisse jouer un rôle efficace, la gouvernance du contrat de ville vise trois objectifs majeurs :

- **Réinstaller des instances de pilotage stratégiques et opérationnelles**

Il s'agit de mettre en place des instances de décision et de pilotage opérationnel qui garantiront la mise en œuvre du contrat de ville, sa cohérence et décideront des réorientations éventuelles nécessaires à opérer.

- **Consolider les structures de concertation efficaces et participatives**

Il s'agit de soutenir les instances de proximité facilitant le pilotage stratégique et opérationnel du contrat. Des lieux d'expression et d'écoute des habitants sont ainsi prévus ; elles permettront de s'impliquer, d'être informés et de concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers. Par ailleurs, la poursuite des modalités de travail avec les acteurs de terrain renforcera et facilitera les relations entre le tissu associatif et les institutions.

- **Réactiver des outils pertinents d'observation, de suivi et d'évaluation**

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à suivre le contrat, à le « faire vivre » et à en mesurer les résultats et les impacts sur les habitants des quartiers, à partir d'indicateurs simples, compréhensibles pour les habitants et faciles à suivre.

> L'articulation du contrat avec les autres documents stratégiques

Dans l'esprit de la loi qui veut que la politique de la ville soit en premier lieu une politique de mobilisation du droit commun, les partenaires du contrat de ville s'engagent à prendre en compte la situation des quartiers dans l'ensemble des documents stratégiques, contrats ou conventions qu'ils seraient amenés à mettre en œuvre pendant la durée du contrat de ville.

A titre non-exhaustif, peuvent être cités :

- Le projet de territoire Grand Périgueux 2040
- Les plans stratégiques à l'échelle communautaire (Programme Opérationnel et d'Action « Habitat » -POA, Plan de Déplacements Urbains - PDU, Stratégie économique, etc.)
- Les différents plans départementaux (gérontologie, logement des personnes défavorisées, schéma des services aux familles, pacte territorial d'insertion, pacte des solidarités, etc.)
- Les Conventions Territoriales Globales (CTG) du Grand Périgueux et de la ville de Périgueux avec la CAF
- Les Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD)
- Les contrats en cours : Contrat de Plan Etat-Région (CPER), Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), Contrat régional de développement et de transitions

> Le pilotage du contrat

Les objectifs du pilotage du contrat de ville sont de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de déploiement, les ajustements et réorientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État, des collectivités et des partenaires. Deux niveaux de pilotage sont prévus.

> Le pilotage global

1) Un comité de pilotage « politique » et stratégique

Co-présidé par le Préfet de la Dordogne et le Président du Grand Périgueux en présence des maires, il suit l'avancée du contrat de ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation et de revues de projets, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens. Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel en matière de politique de la ville et dans ce cadre, il est chargé de valider les actions menées, leurs modalités de financement, de les évaluer, de décider des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet de plein emploi, d'accès aux services publics, de transition écologique et de tranquillité pour les quartiers. Il peut demander à la direction technique du projet des expertises particulières et des rapports d'étape, ainsi que de vérifier la cohérence des actions proposées et de mesurer l'opportunité de les pérenniser.

Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des signataires du contrat de ville (élus et techniciens), ainsi que des services et opérateurs de l'Etat identifiés et des membres des conseils citoyens. Il se réunit deux fois par an et peut se réunir en comité restreint ou séances supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire.

2) Une direction technique de projet

La direction technique de projet assure le suivi permanent du contrat de ville et des actions validées par le comité de pilotage inscrites dans le contrat de ville ou suscitées à l'occasion des temps de bilan et d'analyse. Elle est composée de la chargée de mission Ville de la Préfecture et du délégué du Préfet aux QPV, de la cheffe de service politique de la ville du Grand Périgueux, des référents désignés par chaque collectivité (commune concernée, conseil départemental et conseil régional).

Ce petit groupe se réunit une fois par trimestre minimum et assure le suivi opérationnel du contrat de ville. Il peut s'adjoindre, en fonction des thématiques abordées (habitat, mobilité, santé, transition écologique, emploi, éducation, lutte contre les discriminations, sécurité et prévention de la délinquance, etc.) la présence des référents thématiques nominativement identifiés, au sein des services locaux de l'Etat et au sein des collectivités ou institutions membres du comité de pilotage.

Cette direction technique de projet est chargée de préparer les décisions et les réunions du comité de pilotage politique, d'analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et de proposer des évolutions, de suivre sa mise en œuvre et celle des différents dispositifs, d'avertir le comité de pilotage politique de tous problèmes rencontrés. Elle rencontre régulièrement les porteurs de projets et les acteurs de terrain, travaille et échange avec eux des résultats et de l'impact des actions menées.

3) Un comité technique des signataires

Le comité technique est l'instance partenariale technique. Il est composé des membres de la direction technique de projet, des référents techniques des autres signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens.

Il se réunit deux fois par an (minimum), préalablement aux réunions du comité de pilotage. Son rôle est de permettre à l'ensemble des référents techniques de faire le point sur l'avancement du contrat, d'échanger sur les propositions à formuler aux décideurs du comité de pilotage, de préparer les éléments financiers de programmation, de finaliser les éléments de bilan et de compte-rendu aux décideurs.

> Le pilotage territorialisé

À l'échelle des communes qui sont au cœur de la politique de la ville, le pilotage des projets de territoire s'appuie également sur deux instances pilotées par chacun des trois maires de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux.

1) Un comité de suivi pour chaque projet de quartier

Il est composé de l'ensemble des partenaires et représentants locaux des signataires du contrat de ville impliqués dans la mise en œuvre des axes du projet du quartier. Il se réunit une fois par an, à l'invitation du maire pour faire le point sur l'avancée du projet. Il prend connaissance du bilan annuel des réalisations et se prononce sur la poursuite des objectifs et les priorités pour l'année à venir. Des représentants du conseil citoyen ou d'autres instances composées d'habitants participent aux échanges concernant l'avancée du projet de territoire, l'impact des actions menées, l'évolution du quartier et les ajustements nécessaires.

2) Une revue de projets à l'échelle de chaque quartier inscrit dans le contrat

Elle a lieu une fois par an et réunit le maire et l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville, le service politique de la ville de la Préfecture, le délégué du préfet aux QPV ainsi que les représentants des directions et services en charge de la conduite opérationnelle du contrat de ville et les collectivités partenaires (Etat, Grand Périgueux, Département de la Dordogne, Région Nouvelle-Aquitaine), etc.

Cette revue de projets permet de faire le point de l'avancée de la mise en œuvre du contrat de ville, d'identifier les freins et d'ajuster en conséquence les moyens et les objectifs, de vérifier leur bonne cohérence avec les objectifs du contrat. **Un rapport annuel est formalisé.** Il est transmis à la direction technique de projet et porté à connaissance des membres du comité de pilotage.

> La participation des habitants

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville.

Les parties signataires du contrat réaffirment leur volonté de favoriser la prise de parole des habitants, leur participation à l'élaboration et à l'évaluation du contrat de ville, de soutenir les initiatives citoyennes et de faciliter la mise en place et le fonctionnement des instances citoyennes.

> Un ancrage de proximité assis sur la complémentarité entre les conseils citoyens et les autres instances existantes

L'ensemble des partenaires souhaite que les conseils citoyens créés en 2015 puissent être pleinement acteurs de la politique de la ville sur le territoire du Grand Périgueux et de la transformation des quartiers. D'autres instances citoyennes seront également prises en compte.

Le conseil citoyen de la Boucle de l'Isle (24 membres)	Le conseil citoyen de Chamiers (24 membres)
<ul style="list-style-type: none">• Collège des "Acteurs locaux" : 8 membres• Collège "Habitants" : 16 membres	<ul style="list-style-type: none">• Collège 1 « Habitants » : 12 titulaires• Collège 2 « Associations » : 8 titulaires• Collège 3 « Professions libérales » : 1 titul.• Collège 4 « Commerçants, artisans, entreprises » : 3 titulaires
Accompagnement : animatrice - adulte relais du centre social municipal L'Arche	Accompagnement : animatrice - adulte relais du centre social St-Exupéry
Autres instances existantes <ul style="list-style-type: none">• Conseils d'arrondissement de la ville de Périgueux• Conseil de maison du centre social L'Arche sur la Boucle de l'Isle	

> Le rôle des conseils citoyens dans les instances du contrat

Les citoyens doivent être au cœur des échanges et du suivi des actions inscrites dans le contrat de ville. Pour assurer la pérennité dans le temps de ces assemblées citoyennes, il est nécessaire que l'expression de leurs membres soit entendue et que leurs propositions soient en permanence étudiées et mises en œuvre quand elles vont dans le sens d'une plus-value pour la vie au quotidien dans les quartiers prioritaires.

Pour assurer leur présence au sein du dispositif de gouvernance, chaque instance citoyenne **désigne deux correspondants** ou membres qui **participeront aux instances de pilotage** du contrat de ville et de l'ANRU. Ils pourront être associés aux réunions des chefs de projet en fonction des thématiques abordées ou des projets soumis à discussion, ainsi qu'aux réunions de la Direction technique de projet. Ils feront le lien avec les autres membres des instances citoyennes et leur présenteront les projets en cours et les évolutions proposées. Ils pourront assurer, en lien avec les chefs de projets, l'organisation des réunions des acteurs locaux des quartiers prioritaires et informeront les référents de tout problème ou de toute évolution nécessaire sur leur quartier.

Le conseil citoyen doit permettre la co-construction des politiques menées avec les habitants **dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs**. Ainsi les conseils citoyens sont associés, par le biais de leurs représentants, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet pour les quartiers ; ils peuvent proposer des actions dans le cadre de l'appel à projet annuel ; ils peuvent travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet jugé d'importance pour le quartier. Une fois par an, l'Etat, le Grand Périgueux et les villes présentent aux conseils citoyens les actions engagées localement au sein des quartiers, grâce aux financements de la politique de la ville accordés notamment dans le cadre de l'appel à projets. Des rencontres inter-conseils citoyens peuvent être réalisées pour évaluer le dispositif « conseil citoyen », échanger sur le contrat de ville et ses déclinaisons territoriales ou sur toute autre problématique fédératrice.

Ponctuellement, un travail plus large avec l'ensemble des instances participatives existantes sur le territoire (conseils d'arrondissement, conseil de maison, comité de quartier,...) sera organisé. Ainsi, la particularité de la Boucle de l'Isle réside dans la part importante accordée à 3 instances de participation des habitants :

- Le Conseil Citoyen évolue sur la Boucle de l'Isle dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- Le Conseil d'Arrondissement évolue sur l'arrondissement du Gour de l'Arche / les Veynassières dans le cadre du projet municipal ;
- Le Conseil de Maison du centre social et culturel l'Arche est mis en place par la volonté municipale, en lien avec la CAF.

Pour une meilleure fluidité dans la communication, il est convenu que ces trois instances se réunissent une fois par trimestre dans le but d'échanger et débattre autour des projets engagés, dans le but de participer à l'amélioration de la qualité de vie sur la Boucle de l'Isle.

> Le soutien au pouvoir d'agir des conseils citoyens

Les villes, l'Etat et le Grand Périgueux soutiennent la dynamique des conseils citoyens en facilitant la mobilisation et l'animation nécessaires dans le temps.

Les villes mettent à disposition des lieux de réunions, des moyens techniques (reprographie, outil informatique), l'assistance des équipes « politique de la ville » (connaissance des acteurs du quartier, présentation des dispositifs de la politique de la ville et liens avec les partenaires) ainsi qu'un accompagnement direct ou indirect (ex. adulte-relais municipal ou associatif). Elles proposent le savoir-faire et l'expertise de leur centre social respectif comme instance « ressource » de proximité. Ils peuvent ainsi accompagner les conseils citoyens pour mieux connaître le fonctionnement des institutions en Dordogne et sur l'agglomération et pour développer des compétences générales (consulter les habitants, prendre la parole en public, animer un débat citoyen,...) ou plus techniques (initiation aux outils numériques, aux sources de financements,...).

Elles proposent également une mise en relation avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA) qui accompagne les équipes « politique de la ville » sur cet enjeu. Le centre de ressources propose en effet des formations spécifiques adaptées (participation des habitants, gestion urbaine et sociale de proximité, lutte contre les discriminations,...) afin de construire un regard partagé, se nourrir de l'expertise de chacun (expertise

technique des agents et maîtrise d'usage des habitants) et réfléchir ensemble à des solutions utiles et viables aux problèmes posés.

L'Etat met à disposition :

- un budget propre de 3 000 euros par an pour les deux conseils citoyens de l'agglomération pour 2024 et ajusté chaque année en fonction des besoins ;
- 2 adultes-relais « médiation sociale » en charge de la mobilisation et l'animation des 2 conseils citoyens.

Le Grand Périgueux met à disposition un budget propre du montant similaire à celui de l'Etat, soit 3 000 euros pour l'année 2024 pour les deux conseils citoyens de l'agglomération qui sera également ajusté annuellement.

Retours issus de la concertation citoyenne :

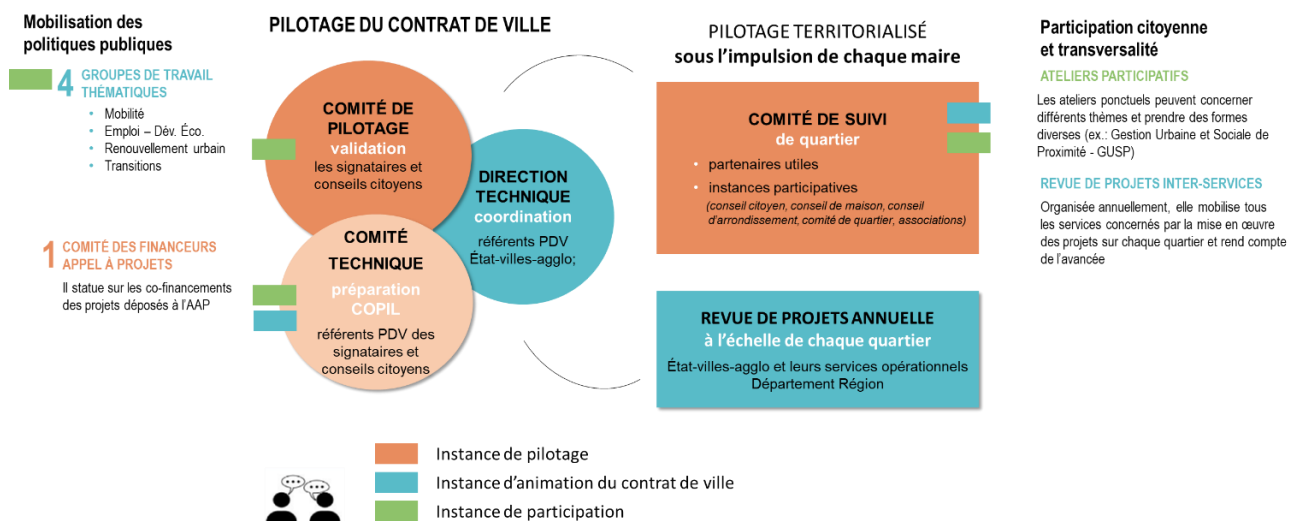
Plus de la moitié des répondants habitant les QPV du Grand Périgueux a conscience qu'il est possible de participer aux décisions qui concernent leurs quartiers. Les centres sociaux et les conseils de quartier sont particulièrement identifiés et les personnes qui participent à ces réunions sont globalement satisfaites.

Une des solutions identifiées pour renforcer la participation des habitants est une meilleure adaptation aux contraintes des habitants, avec notamment la nécessité de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle avec la participation. Le besoin d'avoir des informations claires sur les instances de participation revient aussi régulièrement. Il existe également un sentiment de manque de légitimité qui semble prévenir la participation de certains habitants.

> Le schéma synthétique de gouvernance du contrat de ville

Le schéma de la gouvernance présenté ci-dessus fait apparaître les différents niveaux d'organisation de la mise en œuvre du contrat de ville. Le réseau de coordonnateurs référents « politique de la ville » en constitue le socle technique, chacun ayant un rôle d'interface primordial.

La dimension partenariale y est fortement intégrée et elle assure une participation effective des habitants, à la fois dans les instances et les temps dédiés au partenariat, selon une définition claire de leur rôle et de leur mission. Ces éléments sont décrits ci-après.



> La mise en œuvre du contrat

> Des chefs de projet identifiés et mandatés pour assurer le suivi du contrat de ville

L'ensemble de la gouvernance est administrativement et techniquement suivie et animée par **un collectif de référents ou chefs de projet, chacun d'entre eux mandaté par son employeur** : le Préfet de la Dordogne, le Président du Grand Périgueux et les maires des communes concernées. Ce groupe restreint et facilement mobilisable, est chargé du suivi régulier de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'appuiera, pour assurer sa mission, sur les structures existantes (maisons de quartier ou de projet, centres sociaux, locaux associatifs, etc.) situées dans les quartiers. Il recueillera les propositions, remarques, critiques, projets, issus des citoyens.

Chaque chef de projet coordonne, en interne à sa structure, **des équipes transversales dédiées** à la mise en œuvre et au suivi du contrat de Ville :

1) Pour l'Etat : une équipe interministérielle

Sous la coordination du Secrétaire général de la Préfecture, l'équipe interministérielle est composée d'une équipe restreinte « politique de la ville » chargée du co-pilotage technique et du suivi de la mise en œuvre du contrat de ville : le délégué du préfet aux QPV et la chargée de mission Ville de la Préfecture. Elle assure la coordination et la mobilisation des référents des autres services et organismes d'Etat.

Cette équipe se réunit au moins deux fois par an pour rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle des engagements de l'Etat, pour partager la programmation annuelle des actions et des financements et pour apporter une expertise sur la mise en œuvre des projets de quartiers.

2) Pour la communauté d'agglomération du Grand Périgueux : un service en interface

La cheffe du service Politique de la Ville assure le pilotage technique et la mise en œuvre du contrat en lien avec les équipes municipales, ainsi que l'animation transversale des dispositifs de la politique de la ville. Elle assure également l'interface avec les différents services communautaires dès que nécessaire : Habitat, Mobilité, Enfance, Economie-emploi-formation, Transition écologique, Tourisme, Communication, etc. Ils participeront dès que nécessaire aux réunions thématiques organisées par la Direction technique de projet, afin d'apporter une expertise et formuler des propositions opérationnelles.

3) Pour les villes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux : un binôme

La conduite technique des projets de quartiers est assurée par le binôme composé du chef de projet / référent et du Directeur Général des Services / Directeur Général Adjoint. Ce binôme s'appuie sur une équipe opérationnelle inter-services, qui se réunit régulièrement pour construire les collaborations et les partenariats nécessaires à l'avancée du projet de quartier. Cette équipe opérationnelle s'élargit, au moins une fois par an, aux référents politique de la ville de l'Etat, du Grand Périgueux et des partenaires, pour notamment partager la programmation annuelle des actions et préparer les revues de projet de quartier. Afin de composer cette équipe élargie, chaque commune indique un référent territorial pour les projets de quartier, ce référent territorial disposera d'une lettre de mission spécifique à sa fonction de référent.

4) Pour les autres signataires du contrat de ville

Chaque signataire désigne un référent « politique de la ville » au sein de son institution qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Etat, du Grand Périgueux et des 3 communes pour contribuer à la mise en œuvre des actions et à l'évaluation du contrat de ville. Il assurera l'interface en interne et mobilisera tous les services opportuns de son institution dont l'intervention est rendue nécessaire à la mise en œuvre des actions du contrat de ville.

> Un mode de fonctionnement fondé sur le partenariat et la concentration des moyens

Il s'agit de la base du mode de fonctionnement du contrat de ville. L'objectif est de valoriser le contrat, le rendre visible pour la population, entretenir une dynamique positive pour tous les acteurs, les élus, les associations, les services de l'Etat, etc. Par ailleurs, la simplification et la transparence administratives et financières constituent des enjeux relevés à de nombreuses reprises par les acteurs du territoire. Les modalités de fonctionnement présentées ci-après sont donc susceptibles d'évoluer au fil de la vie du contrat.

1) L'animation du partenariat

Un accompagnement sera réalisé tout au long de la programmation des actions des opérateurs associatifs (suivi des conventions, éléments de bilan et d'évaluation, etc.). Des relations et des échanges réguliers avec les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du contrat de ville (rendez-vous, réunions, etc.) seront prévus.

Par ailleurs, il est envisagé d'organiser ponctuellement un forum des acteurs du contrat de ville centré sur le contenu des actions et leurs effets (et non sur la programmation). Ce forum rassemblera les signataires, les porteurs de projets, les opérateurs, les partenaires, les conseils citoyens et les bénéficiaires. Il pourra être organisé autour de tables rondes, de modules de formation, de temps informels, permettant d'échanger, de débattre, de valoriser les initiatives, de s'inspirer d'expériences et de se former collectivement.

2) La simplification des circuits administratifs et financiers

Cette dimension s'inscrit dans le cadre plus large souhaité par le Gouvernement. Elle trouve un écho dans la volonté de la communauté d'agglomération et des villes de faciliter les rapports entre celles-ci et les associations présentes sur leur territoire afin de renforcer la capacité d'action portée par les associations.

Il s'agit d'alléger les contraintes administratives qui pèsent aujourd'hui sur les associations. Et ainsi leur permettre de se concentrer pleinement sur ce qui fait le cœur de leur mission et de leur engagement au sein des quartiers. Un travail particulier sur cette question sera conduit par les signataires du contrat de ville.

3) Une veille active sur les dispositifs de droit commun...

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, l'Etat, la communauté d'agglomération, les communes et chacun des signataires s'engagent sur un effort financier en faveur des quartiers inscrits dans le contrat de ville. La mobilisation prioritaire des moyens dits « de droit commun » doit constituer le socle des actions en faveur des quartiers et de leurs habitants. Ces moyens font souvent l'objet de règlements d'intervention liés aux compétences exercées par chacune des institutions ou bien d'appels à projets classiques, annuels ou pluriannuels (ex. : CAF, Etat, Région,...).

4) ... complétée par un appel à projets annuel spécifique et des conventions pluriannuelles

Un appel à projets sera lancé chaque année au mois d'octobre pour l'utilisation de l'enveloppe spécifique « politique de la ville » déléguée par l'ANCT pour l'Etat et les enveloppes complémentaires des signataires du contrat de ville, dont les collectivités territoriales. Pour l'exercice 2024, l'appel à projets a déjà été effectué et constitue le socle des actions menées de cette première année de contrat.

Cet appel à projets présentera les objectifs opérationnels souhaités par les signataires du contrat de ville, les conditions de financement, le bilan et les indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer l'action. Ils interviendront en complément des autres appels à projets nationaux ou locaux fléchés en direction des quartiers, qui constitueront des sources potentielles de financement pour les porteurs d'actions. Une attention particulière sera portée à la distinction, dans les financements sollicités et accordés, entre la part des crédits de droit commun et la part des crédits spécifiques liée à une réelle plus-value pour les habitants des quartiers. Dès 2024, la mise en place de conventions pluriannuelles sera élargie pour simplifier et consolider la mise en œuvre des actions.

> L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même, constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ils participent également d'une vision prospective.

> L'observation de l'évolution des quartiers

Le territoire ne dispose pas d'un observatoire des quartiers, que ce soit à l'échelle du département ou de l'agglomération. De nombreux obstacles techniques sont apparus au fil des évaluations et de la construction du contrat de ville « Engagements 2030 ». L'observation et le suivi des quartiers dépendront pour partie de **l'observatoire national de la politique de la ville** susceptible de mobiliser les données pertinentes.

Ces données peuvent être utilement complétées par les données locales et le retour d'expériences des acteurs. Un travail spécifique sera conduit avec les acteurs et le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine sur la base des **indicateurs retenus par le Préfet de Dordogne**. C'est pourquoi, les signataires du contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou évaluations communicables en lien avec le contrat de ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Les indicateurs de suivi et de résultats ne sont pas précisés dans le présent contrat. Conformément à l'instruction du 4 janvier 2024, un nombre limité d'indicateurs de résultats seront identifiés en lien avec les priorités définies de manière partenariale et en concertation avec les habitants des quartiers prioritaires. Ils seront annexés au présent contrat.

> Le suivi de la mise en œuvre du contrat et son évaluation

L'évaluation du contrat de ville doit être un fil conducteur durant les six prochaines années de déploiement du contrat de ville 2024-2030, intégrant la participation citoyenne à cette évaluation.

Le contrat de ville fera l'objet d'un **bilan annuel présenté en comité de pilotage**. Pour préparer l'évaluation intermédiaire prévue en 2027, il sera proposé en 2026, à l'issue des élections municipales, d'étudier la pertinence des actions qui doivent perdurer et celles à reconsidérer ou à redéfinir. Elle sera l'occasion de vérifier la concrétisation des engagements de chacun et de proposer l'identification de nouveaux besoins ou la réorientation des crédits déployés.

Elle portera également sur **le suivi des engagements des signataires** du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation de crédits de droit commun sur les territoires classés en QPV, à l'occasion du comité de pilotage du contrat de ville.

Ce bilan annuel sera élaboré **en impliquant les habitants**, les conseils citoyens et les autres instances participatives désignées par les maires. Plusieurs modalités pourront être utilisées : des temps de co-construction, d'écoute et d'évaluation sous forme d'ateliers participatifs avec les habitants et les acteurs associatifs ; un débat annuel avec les conseils citoyens sur les actions réalisées permettant de mesurer l'appréciation de leur impact sur la vie du quartier ; un « porter à connaissance » régulier de l'évolution des quartiers auprès des habitants et des conseils citoyens ; la présentation aux conseils citoyens du rapport annuel mesurant le suivi des engagements des signataires ; des enquêtes auprès des habitants par quartier.

> La lisibilité des engagements financiers

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, l'Etat, la communauté d'agglomération, les communes et chacun des signataires s'engagent sur un effort financier en faveur des quartiers inscrits dans le contrat de ville, sur la base des actions décrites dans le contrat. Un compte-rendu financier sera élaboré annuellement par l'ensemble des partenaires, afin de renforcer le pilotage interministériel et d'assurer une meilleure coordination des partenaires, d'accroître la lisibilité des financements croisés (droit commun et spécifiques) par quartier.

> Les participants à la co-élaboration du contrat de ville

Les habitants des quartiers :

- Les représentants des conseils citoyens de Chamiers et de La Boucle de L'Isle
- Les citoyens mobilisés dans le cadre de la concertation locale et nationale

Les élus et services :

- de la ville de Boulazac Isle Manoire
- de la ville de Coulounieix-Chamiers
- de la ville de Périgueux
- de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux

Les autres collectivités :

- Le Département de la Dordogne
- La Région Nouvelle-Aquitaine

Les services de l'Etat :

- le Secrétaire Général de la Préfecture de la Dordogne
- la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Dordogne (SDJES)
- la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Dordogne (DDETSPP)
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Dordogne (DDSP)
- France Travail
- la Délégation départementale de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- le Procureur de la République de Périgueux
- la Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC)

Les autres acteurs du territoire :

- Le bailleur social Périgord Habitat
- La Mission locale du Grand Périgueux
- La Maison de l'emploi du Grand Périgueux
- L'EPIC Périmouv
- L'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux
- Les centres sociaux : L'Arche (Périgueux) et St-Exupéry (Coulounieix-Chamiers)
- L'association de prévention Le Chemin

... et toutes les associations qui œuvrent au quotidien auprès des habitants des quartiers, impliquées dans l'évaluation en 2022 et dans la démarche de concertation citoyenne en 2023.

> La concertation citoyenne sur les quartiers prioritaires

Sur le quartier de la Boucle de l'Isle : des questionnaires ont été diffusés lors de la fête de quartier le 10 juin 2023 (30 retours) ; une rencontre a été organisée avec les habitants le 14 novembre 2023 au centre social L'Arche et un accompagnement au questionnaire en ligne « quartiers 2030 » a été réalisé lors des portes ouvertes France Services.

Sur le quartier de Chamiers : une réunion publique a été organisée le 28 juin 2023 à la Mairie de Coulounieix-Chamiers. Un questionnaire a été réalisé et diffusé par le Conseil citoyen de Chamiers - 52 retours (29 femmes et 23 hommes ; 15 personnes de 15 à 25 ans ; 21 personnes de 25 à 59 ans ; 16 personnes de plus de 60 ans).

Sur la plateforme nationale « quartiers 2030 » : un questionnaire disponible en ligne du 20 septembre au 31 octobre 2023 - 35 répondants habitant un des 2 QPV (à 71% de la Boucle de l'Isle).

> Les participants aux ateliers participatifs - 15 et 16 février 2024

Atelier participatif 1 - « Emancipation – Accès aux services publics pour tous »

Périgord Habitat	Bertrand BESSON, Responsable Adjoint Agence Grand Périgueux
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES)	Olivier DESMESURE, Chargé des politiques publiques de jeunesse
Ville de Périgueux	Jean-Jacques DIDIER, Directeur Animation de la vie sociale
Ville de Coulounieix-Chamiers	Arlette ESCLAFFER, Adjointe au maire, chargée de la politique de la ville, de la vie associative, du sport et de la culture
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	Marlène LEGOFF
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	Iwona TROPINI
Conseil Départemental	Florence UNCITI, Responsable adjoint Insertion UT Périgueux
Agence Régionale de Santé (ARS)	Sandie ROUSSEL, Chargée de mission Précarité-Santé mentale
Préfecture	Sylvie JARDIN, Chargée de mission Politique de la Ville
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Gérard MAXHEIM
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Martine JAMMET
Conseil citoyen Chamiers	Martine RODRIGUEZ
Conseil citoyen Chamiers	Catherine VACHEYROUX
CA Le Grand Périgueux	Marie-Aude CLEMENT, Directrice de la Cohésion Territoriale
CA Le Grand Périgueux	Hélène LASCOSBE, Cheffe de service Politique de la Ville
CA Le Grand Périgueux	Laura LABROUSSE, Médiatrice urbaine et sociale
Education Nationale	Nicolas MARIN, Inspecteur (Contribution écrite)
Ville de Périgueux	Martine COURAULT, Adjointe au renouvellement démocratique, à la gouvernance et à la coordination de l'expression citoyenne (contribution écrite)

Atelier participatif 2 - « Plein emploi »

France Travail	Claudine AKOGBEKAN, Directrice Agence de Périgueux
Région Nouvelle Aquitaine	Katia BAKKER, Déléguée territoriale Pôle Formation Emploi
Club de prévention Le Chemin	Eric CHOPIN, Directeur
Maison de l'Emploi	Pauline ESCUDIER, chargée de mission développement et animation économique
Education nationale DSDEN	Véronique PARISOT, principale du collège J. Moulin à C. Chamiers
Conseil Départemental	Renaud RIBAYROL, Responsable adjoint Insertion UT Périgueux
AFFPA Boulazac	Dimitri DIAS
Mission Locale	Annie SIORAC, Directrice
Préfecture	Bruno GRENOUILLET, délégué du Préfet à la politique de la ville
Préfecture	Sylvie JARDIN, Chargée de mission Politique de la Ville
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Sylvie BESSART, animatrice du conseil citoyen
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Nadine IMBAUD
Conseil citoyen Chamiers	Catherine VACHEYROU
CA Le Grand Périgueux	Thierry CIPIERRE, Vice Président à la Politique de la ville et ESS
CA Le Grand Périgueux	Marie-Aude CLEMENT Directrice de la Cohésion Territoriale
CA Le Grand Périgueux	Hélène LASCOSBE, Cheffe de service Politique de la Ville

Atelier participatif 3 - « Transitions »

Direction Départementale des Territoires	Romain LORTHOLARY, Chef de service Aménagement et Développement durables
ADEME	Cédric SOUS, Animateur de secteurs Territoires durables
SMD3	Patricia PUYRAUD, Animatrice maître composteur
Préfecture	Bruno GRENOUILLET, délégué du préfet à la politique de la ville
Préfecture	Sylvie JARDIN, Chargée de mission Politique de la Ville
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Joëlle MONPOUX
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Gérard MAXHEIM
Conseil citoyen Chamiers	Catherine VACHEYROUX
Ville de Périgueux	Julie CAPY, Responsable de l'unité Transition écologique
Ville de Boulazac Isle Manoire	Bernadette SALINIER, maire déléguée
CA Le Grand Périgueux	Marie-Aude CLEMENT Directrice de la Cohésion Territoriale
CA Le Grand Périgueux	Hélène LASCOMBE, Cheffe de service Politique de la Ville
CA Le Grand Périgueux	Rose-Marie GRENOUILLET, Directrice Mission Climat et Transition écologique
CA Le Grand Périgueux	Manon COUTEAUD, cheffe de projet Renouveau urbain

Atelier participatif 4 - « Sécurité et tranquillité »

Périgord Habitat	Philippe SAGE, Directeur de la proximité
Conseil Départemental	Bernard BAZINET, Responsable de l'UT de Périgueux
Education Nationale	Nicolas MARIN, Inspecteur
Police Nationale DDSP 24	Thierry BOURON, Commandant
Préfecture	Bruno GRENOUILLET, délégué du préfet à la politique de la ville
Préfecture	Sylvie JARDIN, Chargée de mission Politique de la Ville
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Joëlle MONPOUX
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Martine JAMMET
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Bernadette GARRIGUE
Conseil citoyen Boucle de l'Isle	Sylvie BESSART, animatrice du conseil citoyen
Conseil citoyen Chamiers	Catherine VACHEYROUX
Ville de Périgueux	Gaëlle ACKERER, cheffe de service CHSTP
Ville de Boulazac Isle Manoire	Bernadette SALINIER, maire déléguée
CA Le Grand Périgueux	Marie-Aude CLEMENT Directrice de la Cohésion Territoriale
CA Le Grand Périgueux	Hélène LASCOMBE, Cheffe de service Politique de la Ville
CA Le Grand Périgueux	Manon COUTEAUD, cheffe de projet ANRU

> 3- Les documents ayant valeur d'annexes au contrat

Un certain nombre de documents importants font partie intégrante du contrat de ville. Certains sont disponibles à la date de signature du contrat, d'autres interviendront ultérieurement.

C'est pourquoi, pour des raisons pratiques, de nécessaire évolution des informations ou de décalage temporel dans la mise au point des documents, les signataires ont décidé d'identifier ces documents et de les considérer comme des annexes au contrat de ville.

Il s'agit notamment de :

- **La revue des projets des quartiers** (livret indépendant)
- Le diagnostic socio-économique et urbain préalable au Contrat de ville et les rapports d'évaluation de 2018 et 2022
- Les conventions d'application :
 - La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Chamiers (NPNRU)
 - La convention intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux (CIA)
 - La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV
- Les documents juridiques et de référence :
 - Les délibérations des signataires du contrat de ville
 - La loi LAMY du 21 février 2014, la circulaire du 31 août 2023, l'instruction ministérielle du 4 janvier 2024
 - Les conventions interministérielles nationales
- La synthèse des contributions citoyennes sur la plateforme « quartiers 2030 » – QPV du Grand Périgueux
- Les principaux chiffres-clés des quartiers

PARTIE 3 –

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

- > Les engagements de l'Etat, des communes et de l'agglomération du Grand Périgueux
- > Les engagements des partenaires

> Les engagements de l'Etat

Les services de l'État accordent une attention particulière à l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires. Ils relayeront localement l'ensemble des conventions interministérielles nationales afin de concentrer, en complément des crédits spécifiques, l'effort de droit commun sur les quartiers prioritaires et en situation de décrochage.

L'effort porte sur l'ensemble des compétences des services et partant sur 4 priorités identifiées.

Priorité d'accès aux services publics pour tous

Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Promouvoir la réussite de tous les élèves, c'est s'inscrire dans une logique inclusive concernant tous les élèves, avec une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires, afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification leur assurant, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

En cohérence avec les dispositifs développés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), des moyens spécifiques sont mobilisés afin d'optimiser l'impact des politiques de droit commun. Ces moyens permettent la mise en œuvre d'actions dédiées aux élèves des quartiers prioritaires engagés dans un parcours de réussite, en étant plus particulièrement destinés :

- au programme de réussite éducative, afin d'accompagner les élèves cumulant des difficultés sociales et éducatives dans des parcours individualisés pour l'enfant et sa famille ;
- au soutien scolaire grâce au financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et d'activités de loisirs culturels et sportifs ;
- à la lutte contre le décrochage scolaire, qui vise à accompagner les élèves absentéistes ou en risque de rupture scolaire, ainsi que leurs familles, en mobilisant notamment la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ;
- au dispositif « Notre École, faisons-la ensemble » qui permet de faire émerger des concertations locales pour des initiatives nouvelles au travers de projets pédagogiques innovants ;
- à des mesures locales telles que la limitation du nombre d'élèves par classe, la dotation complémentaire d'heures aux établissements scolaires, la mise en place d'ateliers de remobilisation (persévérance scolaire), le développement d'actions en partenariat avec les acteurs locaux, le déploiement de cités éducatives d'ici 2026.

L'Éducation nationale contribue à réduire les inégalités également en favorisant et en promouvant l'accès à la pratique physique et sportive, en :

- actionnant le dispositif « 2h de sport en plus au collège » pour les élèves éloignés de la pratique sportive ;
- conventionnant avec des associations locales pour aider les enfants des quartiers prioritaires à croire en eux et à réussir leur vie par la pratique du sport ;
- en attribuant, dans le cadre de l'année olympique et paralympique, le label Génération 2024 aux établissements scolaires répondant aux critères d'éligibilité et qui partagent la conviction que le sport change les vies (3 établissements en QPV du Grand Périgueux labellisés), et en participant à l'évènement national du Relais de la Flamme Olympique, qui passera à Périgueux le 22 mai 2024 ;

- en réduisant le non-recours au dispositif « Pass'sport » pour les familles modestes et notamment les jeunes.

Le soutien à la parentalité implique de :

- favoriser et renforcer les liens entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- favoriser le dialogue avec les représentants légaux ;
- ouvrir davantage l'École vers les autres acteurs locaux ;
- soutenir les actions de proximité dans les quartiers ;
- veiller à une application rigoureuse des procédures départementales de protection de l'enfance.

Développer la citoyenneté et le soutien à la jeunesse nécessite de :

- soutenir les associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté en portant des actions notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation aux valeurs de la République et de la Laïcité, d'accompagnement des conseils citoyens et de la médiation sociale.
- développer et soutenir les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté 1er et 2nd degré), les partenariats par des informations et formations des élèves et représentants légaux ;
- favoriser l'application des procédures institutionnelles liées au respect de l'autre, des adultes et des locaux ;
- participer aux instances locales des CLSPD, associer systématiquement les référents police aux événements qui se déroulent dans les quartiers et aux abords des écoles et établissements ;
- mettre en œuvre le programme de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'École (PHARE) ;
- veiller à une montée en puissance du Service National Universel (SNU) et du Service civique en améliorant la communication à destination des jeunes des QPV, de leurs familles et des établissements scolaires ;
- augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale (Corps Européen de Solidarité, Échange jeunes, Chantier Jeunes Bénévoles...) ;
- soutenir les projets des jeunes dans le cadre des programmes de l'État et notamment le programme 147 « politique de la ville » ;
- participer au repérage, via le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), des projets méritant une attention particulière comme pouvant être structurants à l'échelle du territoire dans les domaines des politiques publiques de jeunesse, de l'engagement, de la vie associative et du sport ;
- généraliser l'intégration des supports éducatifs liés à l'engagement (SNU, service civique) aux politiques plus globales comme la Convention Territoriale Globale (CTG) ou encore le Projet éducatif territorial (PEdT) à l'instar de ce qui est fait à Périgueux (consultation des jeunes, mise en place de la Prestation de services Jeunes, suivi de l'inscription des problématiques de jeunesse dans le PEdT, ouverture d'une maison des jeunes) ;
- poursuivre la régulation des situations complexes et œuvrer en parallèle à maintenir un climat scolaire serein : formations, informations sur les risques liés aux réseaux sociaux, réguler, dialoguer à travers les instances de démocratie participative.

Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

L'accès aux droits doit permettre aux publics résidant dans les quartiers prioritaires d'accéder aux services de droit commun et de lutter contre les situations de non recours. Certains publics spécifiques (étrangers, femmes, seniors, jeunes) nécessitent un investissement particulier. Le développement des établissements France services et le déploiement de conseillers numériques dans les quartiers prioritaires contribuent à faciliter les démarches juridiques et administratives des habitants, notamment par un accompagnement et des conseils.

Il conviendra dans le cadre du présent contrat de poursuivre, soutenir et encourager la tenue de permanence d'accès aux droits au plus près des quartiers prioritaires, assurées par les partenaires institutionnels, associatifs, économiques qui interviennent dans les différents champs (CIDFF pour les femmes, collectivités territoriales, Agence régionale de santé (ARS), Caisse d'allocation familiale (CAF)...).

Faciliter le recours aux dispositifs de soins et de prévention.

L'état de santé dépend en grande partie de facteurs extérieurs aux soins et l'accès à la santé et la promotion de la santé concernent autant les citoyens que les professionnels. En effet, les comportements (activité physique, alimentation, tabagisme, consommation d'alcool, prise de risques, etc.) et les milieux de vie (domicile, école, travail, environnement, etc.) déterminent l'état de santé, dès les tous premiers jours de la vie.

L'ARS veillera à mettre en œuvre une approche globale de la santé, en partenariat notamment avec la DSDEN, le conseil départemental, les collectivités territoriales (CLS, ASV), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour :

- Renforcer la politique de prévention ;
- Faire de la promotion de la santé l'affaire de tous, professionnels et citoyens ;
- Agir le plus tôt possible sur les comportements et les milieux de vie afin de préserver le capital « santé » des habitants ;
- Promouvoir les milieux favorables à la santé ;
- Mobiliser les outils de prévention du système de santé ;
- Mettre la santé au cœur de toutes les politiques et coordonner l'action de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de ses partenaires pour une efficacité accrue.

Pour atteindre l'objectif de renforcement de la prévention et de l'action sur les déterminants de santé, les moyens d'action seront les suivants :

- Déployer des programmes de développement des compétences psychosociales adaptés aux différents âges de la vie ;
- Développer les programmes d'interventions (PANJO, 5 AQUIT-N) en direction des publics les plus vulnérables, des actions expérimentales (BASE, COCON) ainsi que des actions sur la prévention des mésusages des écrans ;
- Développer des environnements nutritionnels propices à accompagner les changements de comportements (accessibilité à l'activité physique et à une offre d'alimentation saine et durable), en soutenant les démarches territoriales (Contrats locaux de santé (CLS), collectivités actives (PNNS), Projets alimentaires territoriaux (PAT), Maisons sport santé, etc.) ;
- Inclure l'activité physique dans les parcours de santé des malades chroniques, en particulier via le dispositif de prescription d'exercice physique pour la santé (PEPS) ;
- Renforcer la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), en privilégiant le déploiement de dispositifs « d'aller-vers » ;
- Conforter les actions envers les jeunes : les consultations jeunes consommateurs (CJC) y compris pour les addictions sans produit également par une approche hors les murs ;
- Déployer la démarche ICOPE, en y associant les acteurs de la ville et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) en tant qu'acteurs pivots dans la coordination des parcours ;
- Promouvoir la vaccination et améliorer le parcours vaccinal en développant l'usage du carnet de vaccination numérique (CVN) ;
- Repérer la souffrance psychique et permettre une prise en charge précoce en santé mentale ;
- Renforcer les programmes de dépistage à destination des enfants : sensibilisation hygiène bucco-dentaire et dépistage, lutte contre le surpoids et l'obésité, informer les futures et jeunes mamans des dispositifs existants (recommandés et obligatoires) pour mieux appréhender leur grossesse et les 1000 premiers jours de leur enfant ;

- Être présent à tous les âges clés de la vie (femme enceinte, enfant, adulte, senior) pour que chacun soit acteur de sa santé : les formes d'interventions seront adaptées en fonction du contexte, de la cible et de la thématique.

L'ensemble des services en contact avec les publics seront mobilisés sur cet objectif, notamment la CAF et la CPAM (cf. leurs engagements propres dans le présent contrat).

Assurer l'accès aux droits des personnes vulnérables

Pour améliorer l'accès aux droits des personnes (aide au budget, aide alimentaire, accompagnement global...), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) intervient à travers notamment :

- le financement de deux actions de soutien à la gestion du budget : les points conseil budget (PCB) portés par l'UDAF et l'Atelier budgétaire et d'une action « Aide budget » expérimentale en Dordogne ;
- le financement d'un atelier socio-linguistique pour les personnes en difficulté avec la langue française au Centre social Saint-Exupéry, à Coulounieix-Chamiers ;
- le déploiement d'actions dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et du pacte des solidarités pour soutenir les actions « d'aller vers » les publics en difficulté, l'accès à la culture et l'accompagnement global des personnes ;
- le soutien financier au projet alimentaire de territoire du Pays de l'Isle en Périgord sur trois ans (2023-2025) pour améliorer l'accès à tous à une alimentation durable et de qualité ;
- la réalisation d'appels à projets annuels en lien avec le pacte des solidarités et le fonds « Mieux manger pour tous » ;
- l'action spécifique de recueil de la parole des personnes dans le déploiement des projets en lien avec le pacte des solidarités pour 2024.

Permettre l'accès à tous au logement et garantir le droit au logement

Dans le cadre des missions exercées par la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), l'État s'engage à :

- Animer le réseau des bailleurs sociaux du territoire et à participer aux commissions hebdomadaires d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) pour permettre un accès au logement social des publics les plus vulnérables, notamment ceux durablement privés de l'accès au logement, via la priorisation des profils ;
- Accompagner les EPCI dans la mise en place de leur Commission intercommunale des logements (CIL) ;
- Suivre les équilibres populationnels sur les différentes résidences en lien avec les bailleurs et les EPCI, conformément à la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A cette fin, la DDETSPP a mis en place en lien avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, dans les QPV concernés, une commission logement spécifique réunissant le maire, les bailleurs et les réservataires des dispositifs spécifiques de recherche de candidats locataires, visant à favoriser la mixité sociale (location choisie, annonces sur des sites de locations immobilières privées...).

Soutenir un accès équitable à la culture

Soutenir la culture dans les quartiers populaires peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation et l'épanouissement des personnes, notamment des jeunes. En participant à des activités culturelles, chacun développe sa créativité, sa curiosité et son ouverture d'esprit.

Grâce à la mobilisation des politiques publiques de la culture, le développement de l'accès à l'art et à la culture des habitants et des jeunes s'appuiera sur différents dispositifs existants à l'échelle nationale, régionale, départementale ou locale, portés par des partenariats entre l'État, les collectivités territoriales,

les institutions culturelles, les associations et les habitants. Afin de garantir des projets artistiques et culturelles accessibles et de qualité, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) veillera au professionnalisme des artistes et médiateurs intervenants mais également à la mise en œuvre de démarches de co-construction des projets et de participation des personnes, qui prennent en compte les droits culturels, encourageant ainsi les pratiques et expressions artistiques et culturelles.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle, avec le soutien de la DRAC, agit en faveur de l'égalité des chances pour tous les publics en corrigeant les déséquilibres existants dans l'accès aux propositions culturelles.

En cohérence avec les projets culturels du département et des agglomérations et villes concernées, il s'agira de :

- soutenir les dispositifs et programmes d'accès à la culture des structures labellisées (SMAC Le Sans Réserve à Périgueux, scène conventionnée d'intérêt national L'Odyssee, Pôle national des arts du cirque Agora à Boulazac) ainsi que des réseaux de lecture publique : politique tarifaire favorable, médiation adaptée par exemple ;
- accompagner le déploiement de Microfolies en quartier prioritaire ;
- valoriser l'image des quartiers prioritaires notamment via les appels à projets tels que « Médias de proximité », « C'est mon patrimoine » ;
- poursuivre l'implantation et la rénovation d'équipements culturels dans les quartiers, à l'exemple des travaux d'extension de la SMAC Sans Réserve, soutenus par la DRAC ;
- promouvoir la part individuelle du pass culture auprès des jeunes de 15 à 18 ans ;
- renforcer les projets culturels assurant une présence artistique qui permet d'appréhender, grâce à la participation des habitants, les spécificités de chaque territoire et les enjeux éducatifs prioritaires (égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, interculturalité, réappropriation du cadre de vie...) ; à ce titre, les résidences longues portées par la compagnie Ouïe Dire à Coulounieix-Chamiers et Boucle de l'Isle, sont exemplaires de la volonté de faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par la vie des quartiers grâce au médium artistique ;
- renforcer les parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour la jeunesse notamment en temps scolaire et hors temps scolaire mais aussi pour des publics dits « empêchés » (en tous domaines et tous lieux : hôpitaux, établissements médico-sociaux voire établissements pénitentiaires et structures de la PJJ) ;
- contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la langue française et à la culture à travers le soutien à des projets culturels ou artistiques conduits auprès de personnes s'inscrivant dans une démarche d'acquisition ou de renforcement du français (appel à projets dédié « Action culturelle et langue française ») ;
- travailler l'inscription des communes dans la dynamique du « 100 % EAC » (label national) visant à généraliser l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes, notamment en QPV ;
- encourager les établissements supérieurs d'enseignement artistique et les conservatoires à accroître le nombre d'élève habitant les QPV.

Priorité de Plein emploi

Mobiliser fortement le Réseau pour l'emploi pour améliorer l'insertion, l'accès et le retour à l'emploi des résidents des QPV en demande d'emploi.

L'emploi est un axe fort du contrat de ville, placé au cœur des engagements de l'État dans le contrat de ville de Périgueux. Dans le contexte de la Loi pour le Plein Emploi, France Travail renforce sa mobilisation contre la remontée du chômage et les tensions de recrutements.

Avec 301 demandeurs d'emplois (Cat. ABC) résidents d'un quartier prioritaire de l'agglomération du Grand Périgueux inscrits à France Travail, et un taux de chômage de 6,8%, les actions d'accompagnement vers l'emploi de ces publics, inscrites dans la stratégie de l'opérateur France Travail, s'inscriront dans les 4 priorités de l'État pour le Contrat de Ville 2024-2030 :

1. L'Entrepreneuriat ;
2. L'Insertion/Reconversion Professionnelle ;
3. La Formation en lien avec les filières porteuses ;
4. Les freins à l'emploi (mobilité, inclusion numérique,...).

L'offre de service de France Travail sera mobilisée en partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, dans une démarche « d'aller vers ». En parallèle, l'accompagnement des entreprises à recruter plus rapidement et plus durablement, en diversifiant leurs modes de recrutement sera réalisé. Parmi les dispositifs mobilisables, France Travail veillera à :

- Organiser des ateliers de découverte des secteurs d'activités au sein des QPV (des centres sociaux/France services) ;
- Organiser des séances de recrutement par la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) au cœur des QPV (en fonction des recrutements prévus) ;
- Mettre en place des forums recrutement / formation / immersion au cœur des QPV pour faciliter les rencontres entre les publics QPV et les employeurs ;
- S'appuyer sur les actions partenariales pour mobiliser les demandeurs d'emploi des QPV : Forum industrie / Salon de l'emploi et de la reconversion / Rallye des pépites / Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) / Du stade vers l'emploi / Nos quartiers ont du talent (NQT) / la Boussole des jeunes / Inclusion par la culture / Les rencontres de l'emploi... ;
- Dans la démarche « Aller vers les entreprises », proposer aux demandeurs d'emploi des visites d'entreprises « Proches de chez-vous » et initier des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ;
- Agir sur la levée des freins en proposant les prestations d'accompagnement telles que : Prestation Emploi Santé (PES), Mobilité (MBI), Valoriser son Image (VSI), EMD (Toutes les Clés pour un Emploi Durable) et Amorce de parcours. Des réunions de présentation seront organisées dans les quartiers en fonction des besoins identifiés ;
- Chaque année, identifier avec les acteurs des QPV les actions les plus pertinentes ;
- Organiser une réunion trimestrielle de construction et de suivi des actions engagées entre les directions des partenaires.

La DDETSPP concourra, de par ses missions, à :

- améliorer l'insertion, l'accès et le retour à l'emploi des résidents des QPV en demande d'emploi ;
- lutter contre le chômage et atteindre le plein emploi ;
- soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires.

Pour cela, elle veillera à la mise en œuvre et au soutien :

- des emplois aidés : des objectifs sont fixés en QPV pour les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE (contrat d'initiatives emploi) et CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), et un dispositif y est spécifique : les emplois francs (une cinquantaine de contrats aidés chaque année) ;
- du développement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) (7,16 % du public accompagné par les SIAE du département résident en QPV en 2022) ;
- du dispositif TZCLD sur le territoire de Coulounieix-Chamiers ;
- des Plans Pluriannuels Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont un est en QPV du Grand Périgueux, et est porté par la Maison de l'Emploi (24,52 % du public accompagné par le PLIE provient des quartiers inscrits dans le contrat de ville, en 2022) ;

- Suivi de la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion. En 2022, les clauses d'insertion ont concerné 20 personnes des QPV de la zone du Grand Périgueux.

La mobilisation de tous les acteurs, y compris les entreprises, est recherchée afin d'atteindre l'objectif de plein emploi. Le déploiement du PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) avec des entreprises volontaires pour prendre des engagements en faveur des habitants des quartiers, dont les conventions entre 25 entreprises du Grand Périgueux et l'État ont été signées fin 2023, en est un exemple.

Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires

La mission locale du Grand Périgueux accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi et l'autonomie, en synergie avec l'ensemble des partenaires (services de l'État, collectivités territoriales, organismes de formation, acteurs sociaux, entreprises...) impliqués dans les domaines de l'emploi, la formation, le logement, la mobilité, la santé, le sport.

La mission locale propose au jeune un suivi pour construire un projet, préparer sa vie professionnelle ou trouver une autonomie sociale via un accompagnement global (réorientation, validation d'acquis, bilan de santé, financement du permis de conduire...). Cet accompagnement individualisé se traduit par différentes actions : des ateliers (rédaction de lettre de motivation, simulation d'entretien, tenue d'un agenda, décryptage d'offres...), des entretiens collectifs, des forums et un suivi sous forme de parrainage.

Elle accompagne également les jeunes NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) ou sortis du système scolaire sans qualification en coordonnant leur repérage en lien avec la PSAD. Elle est chargée de conseiller et orienter les jeunes en proposant des solutions (poursuites d'études, retour en formation, accompagnement et insertion sociale).

Pour accompagner les jeunes vers l'emploi et la formation, la mission locale met en œuvre entre autres :

- Le contrat d'engagement jeune (CEJ) ;
- Le parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ;
- Les actions de remobilisation et de raccrochage telles que l'action financée au titre de l'AAP CEJ jeunes en rupture, en complément du CEJ, portée par l'association de prévention Le Chemin, qui se décline en partie sur le territoire QPV, pour les jeunes dont le projet est l'emploi ou la qualification. La mobilisation portera sur un volume d'activité de 15 heures, comme en CEJ classique, orientées en début de parcours sur un accompagnement à la stabilisation de la situation administrative, un recours au soin, des chantiers éducatifs, pour aller vers une montée en puissance du co-accompagnement avec la mission locale ;
- La diffusion des informations et une aide à la constitution de dossiers pour d'autres dispositifs (service civique, stages de formation, Sesame, retour en formation initiale, la promo 16.18) ;
- Des actions partenariales favorisant la rencontre avec des entreprises, à tester des métiers et à effectuer un travail sur l'orientation professionnelle ;
- Des temps de rencontres (cellules de coordination sur le QPV de la Boucle de l'Isle, rencontre inter-quartiers...) pour renforcer le travail partenarial et fluidifier les interventions dans les parcours d'accompagnement des jeunes ;
- Une démarche « d'aller vers », en assurant notamment des permanences aux côtés des Maisons France Service dans les quartiers prioritaires.

La DDETSPP apporte un soutien au développement et au fonctionnement d'une antenne de l'École de la 2ème chance de la Dordogne, sur l'agglomération périgourdine (actuellement implantée uniquement à Bergerac).

Accompagner et favoriser les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques

Les services de l'Etat viendront en appui des initiatives des acteurs légitimes en vue notamment d'apporter son expertise et de favoriser un contexte favorable à l'activité économique dans les quartiers.

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, collectivités territoriales dont la région, fondations, banques, etc.). Ce programme permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises (cf. engagements de BPI France joints au présent contrat de ville).

Concernant la création d'entreprises par les femmes, l'État poursuivra son investissement, aux côtés de la région, de BPI France et des partenaires bancaires dans le cadre d'un plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine, en mobilisant les structures d'accompagnement à travers un appel à projets. Il s'agira de soutenir l'émergence d'expérimentations dans les territoires fragiles notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville (accompagnement à la création, la reprise et au développement d'entreprises dirigées par des femmes - accès aux outils financiers notamment par la mobilisation des organismes bancaires et les fondations d'entreprises - déploiement d'actions auprès des publics jeunes - valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la sensibilisation et la communication - formation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial).

Priorité de la Transition écologique

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

La qualité de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est une condition indispensable à l'amélioration de leurs conditions d'existence et à la meilleure intégration de ces quartiers au sein des agglomérations auxquelles ils appartiennent.

A travers le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) conduit par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), un soutien est accordé aux porteurs d'opérations de renouvellement urbain, répondant aux objectifs de mixité sociale et de développement durable, tant en matière de construction ou de réhabilitation de logements sociaux que d'aménagement des QPV (cf. les engagements de l'ANRU au présent contrat de ville).

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – Fonds vert – sera mobilisé afin de subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Pour l'année 2024, la priorisation est donnée à la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires, et plus particulièrement les écoles situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (et en territoires ruraux), avec une exigence forte sur la qualité et l'impact des projets. Cette attention particulière accordée aux bâtiments scolaires est cohérente avec la poursuite de l'effort de rénovation des autres bâtiments publics locaux.

Localement, l'État s'engage aux côtés des Villes de Périgueux, de Coulounieix-Chamiers et accessoirement de Boulazac, de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et des partenaires à :

- veiller à la mobilisation des dispositifs de droit commun en priorité sur les quartiers délimités dans le présent contrat de ville, mobiliser les crédits et dispositifs spécifiques à la politique de la ville, accompagner les porteurs de projets ;

- accompagner les collectivités dans la mobilisation des outils incitatifs ou coercitifs d'amélioration de l'habitat privé, notamment dans la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, dans la lutte contre la précarité énergétique, dans l'adaptation du logement à l'autonomie de la personne ;
- accompagner et valoriser le nouveau programme de rénovation urbaine actuel sur le quartier prioritaire de Chamiers, d'intérêt régional ;
- encourager les opérations liées à l'énergie et en particulier les énergies renouvelables ;
- soutenir les opérations liées à l'économie circulaire, notamment liées à la prévention de la production de déchets ménagers,
- encourager les investissements pour l'achat et la mise en œuvre d'équipements nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des biodéchets des ménages ;
- soutenir les actions concourant au changement de comportement (accompagnement, formation, sensibilisation) associées aux investissements de gestion de proximité des biodéchets ;
- soutenir les démarches d'amélioration des transports publics et de développement des mobilités alternatives (dispositifs « Marche du quotidien », liés aux déplacements à vélo (AVELO 3, fonds mobilité Active...)
- soutenir la rénovation et la création d'équipements de services, culturels ou de loisirs profitant aux habitants des quartiers ;
- veiller à la qualité de service dans les logements sociaux ;
- accompagner les collectivités pour favoriser l'accès des habitants aux services de proximité et la médiation culturelle ;
- appuyer la mise en place d'actions d'appropriation du quartier par les habitants (marches exploratoires, accès à l'information...)
- veiller à actionner les différentes mesures fiscales applicables en quartiers prioritaires (abattement TFPB reconduit en 2024) ;
- veiller à ce que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la politique de la ville et notamment la diversification des fonctions urbaines et l'amélioration durable de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

Priorité Sécurité et Tranquillité

Prévenir la délinquance et développer la citoyenneté

Les questions de sécurité dans les quartiers constituent une préoccupation majeure des habitants et des politiques de la ville. Parce que la sécurité doit être assurée partout et constitue un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, une action soutenue est menée dans ces quartiers à la fois pour combattre la délinquance sous toutes ses formes et pour la prévenir. La prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est liée à la promotion de la citoyenneté. Toutes deux sont fondées sur la conviction que l'éducation, le respect d'autrui, le repérage des difficultés et l'appropriation des règles et des limites nécessaires à la vie en société, notamment la connaissance des droits et des devoirs, sont des valeurs indispensables à notre pays.

La prévention de la délinquance, un fondement essentiel à la cohésion sociale

Parce qu'elle favorise le mieux vivre ensemble, la prévention de la délinquance représente une composante essentielle de la cohésion sociale. Pour maintenir cette dernière, l'État dispose, à l'échelle du département, de leviers d'actions de coordination (Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CLSPD / CISPDP) et d'outils financiers, à travers la gestion du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), du fonds de la Délégation Interministérielle à la

Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) et du fonds de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

A travers le concept de « Sécurité au quotidien », il est possible de mobiliser un ensemble d'outils tels que :

- le maintien des délégués à la cohésion police-population et l'officier référent mairies (chef d'état-major départemental) pour informer les élus et coordonner les actions de police sur leur territoire ;
- l'organisation de Groupes de Partenariat Opérationnel (G.P.O.) pour solutionner des problèmes de sécurité appelant une action concertée des différents acteurs susceptibles d'y apporter une solution ;
- la contribution active aux Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D. et C.I.S.P.D.) ;
- l'accompagnement des projets municipaux de vidéo-protection, qui pourront recevoir un soutien financier de l'État avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- le développement du dispositif « Participation Citoyenne » en partenariat avec les mairies ;
- l'organisation d'interventions auprès des seniors (prévention des cambriolages et vols par ruse) et en milieu scolaire (conduites addictives, risques d'internet, harcèlement) ;
- l'accompagnement de projets divers en lien avec la sécurité, la tranquillité publique et/ou la prévention de la délinquance.

Les mesures contribuant au développement de la citoyenneté sont abordées supra (cf. paragraphe « Développer la citoyenneté et le soutien à la jeunesse »).

Réduire l'insécurité sous toutes ses formes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'identification partagée de problématiques spécifiques à chaque territoire permettant la mise en œuvre d'actions de prévention plus efficaces, constitue l'un des aspects principaux de la police de sécurité du quotidien.

Cette stratégie du sur mesure est confortée au travers du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) tel que celui signé entre la ville de Coulounieix-Chamiers et l'État le 29 juin 2022 et qui porte en son sein le Contrat Local contre les Violences sexistes et Sexuelles (CLVSS).

Ce dernier a pour objectif d'organiser, au sein d'un CLSPD, un réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences conjugales, sexuelles et sexistes, de façon à optimiser la prise en charge et l'accompagnement des femmes et de leurs enfants. Les engagements du CLVSS sont de :

- définir les modalités de travail partenarial renforçant la coordination des acteurs et professionnels concernés (formalisation des rôles et missions de chaque institution concernée, mise en relation avec un réseau pluridisciplinaire...) ;
- élaborer des outils et des actions pour appuyer ce travail partenarial (référént local sur les violences au sein du CLSPD, appui de la référente départementale « violences faites aux femmes », organisation de formations sur les violences sexistes et sexuelles, diffusion d'informations...) ;
- mettre en place des actions spécifiques au CLSPD/CISPD, complémentaires à l'action départementale, visant une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de ces violences (du repérage en amont des victimes vers leur retour à l'autonomie).

Dans ce cadre, la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE) assure l'animation de 5 groupes dont la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Au niveau départemental, la protection des droits et lutte contre les violences conjugales sexistes et sexuelles se coordonne au moyen d'un Comité Local d'Aide aux Victimes, piloté par le préfet et les procureurs, pour renforcer la coordination locale.

Apporter une réponse pénale systématique, proportionnée et rapide aux actes de délinquance

Pour apporter une réponse pénale tendant à la célérité et à la lisibilité, la justice participe à la préservation du cadre de vie des habitants en luttant contre la délinquance du quotidien, en particulier les violences de voie publique et de deal de rue, et contre les violences intrafamiliales.

Aussi, en matière de violences intrafamiliales comme en matière de délinquance du quotidien, le développement des alternatives aux poursuites à très brefs délais doit pouvoir répondre aux actes de délinquance du bas du spectre, tandis qu'une réponse pénale avec défèrement doit pouvoir sanctionner les cas les plus graves.

L'État assurera une veille sur l'ensemble des mesures décrites ci-dessus pour garantir les réponses adaptées à l'évolution des besoins identifiés en vue d'améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

> Les engagements de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux



Les quartiers en difficulté de l'agglomération font l'objet de démarches concertées d'intervention pour enrayer la ségrégation et la pauvreté. Depuis l'année 2000, les villes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers, Périgueux et la communauté d'agglomération sont unies pour traiter les questions à l'échelle intercommunale, échelle pertinente pour inscrire les quartiers dans une réelle démarche de changement.

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui a renforcé l'échelon intercommunal, Le Grand Périgueux détient une compétence obligatoire et une cohérence de territoire qui lui permet de relever ce défi et un projet de territoire « Grand Périgueux 2040 » qui permet d'intégrer une nouvelle stratégie au service des quartiers en difficulté de l'agglomération, qu'ils soient classés prioritaires par l'Etat ou considérés comme quartiers en décrochage par les élus locaux.

Le Grand Périgueux et les trois communes ont souhaité avoir une approche intégrée des problématiques, en construisant le projet sur l'articulation des quatre priorités que sont le plein emploi, l'accès aux services publics pour tous, les transitions et la sécurité/tranquillité. Cela nous permet ainsi d'interagir sur les conditions de vie des habitants de ces quartiers (les déplacements, l'habitat, le cadre de vie, l'économie, l'adaptation aux effets du changement climatique ou encore la tranquillité) et les conditions de leur émancipation (l'éducation, la formation, l'insertion, l'emploi, l'accès à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs, le lien social, etc.). Ce travail collaboratif permet d'allier les différentes échelles d'intervention que sont les quartiers, les communes, l'agglomération, et qui constituent les « trois dimensions » du projet. Les engagements du Grand Périgueux dans ce contrat de ville sont de trois niveaux.

1. La mobilisation des domaines de compétences du Grand Périgueux

Dans le cadre du projet de territoire « Grand Périgueux 2040 », Le Grand Périgueux interviendra au profit de tous les quartiers du contrat de ville, en étroite concertation avec les communes sur plusieurs priorités de l'Etat :

- En terme de « **plein emploi** » et de **développement économique** : aides aux projets de maintien ou de création d'activités économiques dans les quartiers, soutien à la Maison de l'emploi et à la Mission Locale pour leurs actions d'appui aux jeunes et aux demandeurs d'emploi (clauses d'insertion, fabrique à entreprendre, PLIE,...), développement de l'offre de formation, immersion professionnelle au Grand Périgueux (stages, alternances, emplois saisonniers, financement du BAFA,...), etc.
L'Office de Tourisme Intercommunal sera enfin un nouvel acteur mobilisé en faveur des habitants des quartiers.
- En terme de « **accès aux services publics** » et de **émancipation** : au sein des crèches, ALSH et piscines (J'apprends à nager / aisance aquatique, Colos apprenantes, prévention des troubles psychosociaux,...), par l'action du CIAS dans les QPV (actions de « vie sociale partagée » auprès des personnes âgées, tutorat de jeunes dans le cadre des « jobs d'été » sur des actions intergénérationnelles, etc.), actions de prévention santé en lien avec les partenaires (notamment en santé mentale). La mise à niveau des équipements communautaires dans les quartiers sera étudiée (crèche, ALSH). Le SÎLOT, qui ouvrira en 2025 sur l'ancien camp américain au Bas-Chamiers, proposera aussi une large offre de services notamment aux jeunes en matière de sport, cultures urbaines, numérique, etc. Un travail sera enfin conduit sur la Gestion Relation Usagers (GRU) - recensement des difficultés et des besoins avec un focus groupes QPV sur leur parcours usager.
- En terme de « **transitions** » : Outre la poursuite du pilotage du Programme de Renouvellement Urbain (**PRU**) du quartier de Chamiers, l'agglomération et l'EPIC Perimouv' renforceront les efforts sur les offres de **mobilité** dont dépendent les habitants des quartiers (adaptation du réseau Péribus, offres de mobilité complémentaires, accompagnement aux changements, rénovation de passerelles, etc.) en complément des projets communaux sur le maillage piéton/cyclable de proximité. En matière d'**habitat**, l'équilibre de l'offre sociale sur l'agglomération continuera à desserrer l'accueil des publics les plus précaires dans les quartiers, complété en cela par la convention

intercommunale des attributions de logements sociaux qui formalise l'engagement des bailleurs en ce sens pour une meilleure mixité sociale. Des travaux sur les **réseaux d'assainissement et d'eau pluviales** sont également envisagés, et des actions d'éducation à l'environnement seront conduites dans les structures communautaires d'accueil des enfants.

- En terme de « **tranquillité** » et **prévention de la délinquance** : l'Agglomération continuera à animer le Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) et le réseau de vigilance au plus près des quartiers, ainsi que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

2. La mobilisation d'outils financiers et de solidarité communautaires

Au travers des relations financières entre Le Grand Périgueux et les communes de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux dont le potentiel fiscal est le plus éloigné de la moyenne des communes de la strate nationale : la dotation de solidarité communautaire (DSC) et le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) qui privilégie les communes parmi les plus « pauvres » que sont Coulounieix-Chamiers et Périgueux. En 2023, l'enveloppe pour chacune des trois communes s'élève à 1,058 M€ pour Périgueux (env. 17€/hab.), 249 069 € pour Coulounieix-Chamiers (env. 15€/hab.) et 234 915€ pour Boulazac (env. 10€/hab.).

Par des financements spécifiques apportés à certains projets structurants dans les quartiers prioritaires (rénovation thermique des logements, équipements, végétalisation des espaces publics en faveur des déplacements piétons et cyclables, jardins partagés, etc.) et aux actions des associations dans tous les quartiers, retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel de l'Etat (actions favorisant la réussite éducative, l'insertion professionnelle, la participation des habitants, la lutte contre les discriminations, la parentalité, la lutte contre l'illettrisme, l'accès aux droits et services en santé, éducation, culture, sport, l'accompagnement à la mobilité, et le lien social).

3. L'animation et la coordination du contrat de ville et des dispositifs liés

Enfin, et conformément à ses obligations, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux maintiendra une organisation lui permettant d'assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville, mais aussi des dispositifs relevant de la politique de la ville.

Une équipe pluridisciplinaire interne et externe (élus et 2 techniciens) dédiée à l'animation et au pilotage du contrat de ville, à la coordination du travail avec les équipes municipales, l'Etat et les signataires du contrat de ville, au pilotage du programme de renouvellement urbain de Chamiers (NPNRU) et à la mobilisation des services communautaires concernés.

La coordination transversale des dispositifs de la politique de la ville « par réseau » sur la réussite éducative, la lutte contre les discriminations, l'Atelier Santé Ville (ASV) ou le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

L'animation et le suivi du contrat de ville avec l'Etat (en lien avec les 3 villes) : l'organisation des instances (groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, revues de projets) et des appels à projets, l'appui aux porteurs de projets, le suivi et l'évaluation du contrat, la communication sur les actions conduites en faveur des quartiers, les résultats obtenus et les initiatives innovantes.

Jacques AUZOU

Maire de Boulazac Isle Manoire

Président du Grand Périgueux

> Les engagements de la ville de Périgueux

La Ville de Périgueux mène une politique à destination de tous ses habitants, portant sur six engagements majeurs :

- Une réponse forte et résolue aux urgences climatiques et écologiques ;
- Un effort inédit pour la qualité de vie au quotidien et les solidarités ;
- L'amélioration des conditions de transport et de la tranquillité publique ;
- La priorité à l'éducation, à la culture et au sport ;
- Une action forte en faveur de la vie économique, de l'emploi et de l'attractivité ;
- La mise en œuvre d'une véritable démocratie locale.

Dans ce cadre, elle déploie, dans son projet de mandat, des investissements conséquents et des actions ambitieuses à destination de l'ensemble de la population Périgourdine et de tous les quartiers.

Toutefois, la municipalité dresse le constat qu'au vu de la fragilité spécifique de certains quartiers (corroborée par l'analyse des besoins sociaux réalisée par la Ville en 2023), il est indispensable, au-delà des actions transversales, de déployer une stratégie et des actions spécifiques, afin de réduire certains écarts de développement et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces territoires.

Consciente des enjeux, la Ville assure un fort niveau d'intervention sur les quartiers fragilisés. Cela passe en particulier par une dynamique de forte mobilisation de son droit commun, par un haut niveau de service de sa politique d'animation sociale dont le centre social du Gour de l'Arche est le fer de lance, par l'ouverture de la maison France Services, par l'action des services culturels et sportifs municipaux, par le soutien au tissu associatif et enfin par l'intervention déterminée du CCAS.

Au-delà de ces actions structurantes portées par la Ville, ces territoires ont besoin d'une ambition partenariale et institutionnelle mieux concertée, mobilisant les forces vives et associant les habitants. Avec la mise en place d'une stratégie partagée et avec la mobilisation de crédits spécifiques, ce contrat de Ville a ainsi tout son sens. Nous nous réjouissons d'ailleurs qu'il intègre la Boucle de l'Isle comme « quartier prioritaire » et que les quartiers des Mondoux (Saint-Georges) et de la Gare soient référencés comme « des territoires en situation de décrochage » car cela répond à une réalité à laquelle nous devons répondre.

La Ville de Périgueux œuvrera aux côtés de l'Etat, de l'agglomération et des autres signataires à la bonne exécution de ce contrat. Elle y contribuera notamment via les actions décrites dans la revue de projets spécifiques aux quartiers de Périgueux, dont le cœur est la rénovation du cadre de vie et le développement économique, éducatif, social et culturel à l'adresse de l'ensemble de la population. Elle y contribuera aussi via le cofinancement d'un appel à projets annuel et la mise à disposition de moyens humains, financiers et logistiques nécessaires. Elle s'assurera du bon fonctionnement des instances de concertation dont le conseil citoyen de la Boucle de l'Isle est un élément important.

La Ville de Périgueux désire ainsi développer, en lien étroit avec ses partenaires institutionnels et associatifs, l'attractivité et la qualité de vie dans ses quartiers les plus vulnérables. Le contrat de Ville est un outil approprié pour poursuivre la démarche engagée collectivement et pour répondre aux ambitions de la municipalité.

Delphine LABAILS

Maire de Périgueux

Première vice-présidente du Grand Périgueux

> Les engagements de la ville de Coulounieix-Chamiers



La commune de Coulounieix-Chamiers a bénéficié, pour son quartier prioritaire dit « Chamiers », du contrat ville 2015-2023 qui vient de s'achever au 31 décembre dernier. Elle souhaite entrer dans le nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » proposé par l'État.

L'élargissement du périmètre géographique de ce quartier prioritaire est une reconnaissance de la nécessité de maintenir à son égard une attention privilégiée et les moyens d'une action publique adaptée et partagée. Un autre quartier Pagot, dit « en décrochage », mérite aussi d'être intégré dans le futur contrat de ville, mais avec un moindre niveau d'intervention.

Le nouveau contrat de ville doit s'appuyer sur 4 priorités : l'emploi, l'accès aux services publics pour tous, la transition écologique et la sécurité/tranquillité. Par ailleurs, pour déterminer les besoins et les projets à mettre en œuvre, une concertation citoyenne a été menée, ainsi que des ateliers participatifs avec les futurs signataires et des engagements formels de leur part dans le respect des quatre priorités définies.

Il nous reste, en effet, des chantiers importants et structurants à mener sur notre territoire. Ceux-ci sont déterminants pour l'attractivité de nos quartiers de manière équilibrée et durable.

Je placerais au premier rang la pérennisation et la consolidation des investissements réalisés dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine réalisée dans le cadre du NPNRU. L'aboutissement du programme d'équipements et d'espaces publics – en particulier, la réalisation d'un gymnase municipal et d'une médiathèque accessibles à tous – ainsi que la concrétisation des opérations de diversification de l'offre résidentielle sur site et à proximité sont une condition du rééquilibrage territorial et les garanties d'une mixité sociale.

Un autre vecteur d'attractivité, c'est notre investissement en faveur de la sécurité et de la prévention de la délinquance, reconnu localement. Cet investissement sera renforcé car cela nous semble une clé d'entrée importante pour une citoyenneté renouvelée et une confiance rétablie en l'Institution.

La question de l'emploi est également au centre de nos préoccupations. Nous fondons beaucoup d'espoirs dans la concrétisation de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » qui serait une réponse adaptée à des personnes privées d'emploi résidant sur le quartier prioritaire.

La transition écologique sera une des priorités, en adaptant les projets aux changements climatiques, dans le but d'améliorer le quotidien des habitants et de développer l'attractivité du territoire. Chaque étape de transformation sera construite en concertation avec les habitants.

Pour la réalisation de toutes ces actions, la municipalité de Coulounieix-Chamiers s'engage en mobilisant les crédits et moyens spécifiques, notamment en investissement dans le cadre du PRU et des nouveaux projets, en fonctionnement au travers de ses services, des équipements qu'elle gère et par le soutien aux actions des associations qui interviennent dans les quartiers.

La commune s'impliquera également dans le pilotage du contrat aux côtés du Grand Périgueux par la désignation de référents politiques et techniques dédiés.

Pour toutes ces actions, j'engage la municipalité au service de ses quartiers de Chamiers et de Pagot dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 aux côtés du Grand Périgueux, du Département, de l'État et de ses partenaires.

Thierry CIPIERRE

Maire de Coulounieix-Chamiers

Vice-président du Grand Périgueux

> Les engagements de la ville de Boulazac Isle Manoire

Boulazac est une ville d'accueil. Depuis des décennies et sous l'égide des différents édiles, l'action municipale s'est en effet engagée dans une politique active de lien social et d'équipements au service du public et des habitants.

Dès le milieu des années 1980, Boulazac se distingue par une politique volontariste pour inscrire prioritairement le quartier sensible du Vignaud dans cette dynamique et entreprendre sa requalification.

Ainsi, l'urbanisation du plateau est organisée et maîtrisée par la collectivité dans un souci de mixité de l'habitat et de mixité sociale. Des actions de résidentialisation et de requalification, marquent des changements notables pour la vie du quartier. Des actions visant à l'insertion socioprofessionnelle ont été mises en œuvre.

Aujourd'hui, les Hauts d'Agora sont passés du statut de ZUS au statut de quartier de veille.

La rénovation urbaine de ce quartier « 2022 » est un passage obligé pour redonner une attractivité, offrir aux habitants une qualité de vie dans un environnement de qualité.

Toujours investie, la Ville de Boulazac Isle Manoire continuera de s'investir activement pour réduire les écarts importants dans le quartier (niveau de revenus des habitants, forte proportion de familles monoparentales, de population étrangère, etc...) en s'appuyant sur la mobilisation du droit commun et la dynamique de réseau et les outils de la politique de la ville.

Jacques AUZOU

Maire de Boulazac Isle Manoire

Président du Grand Périgueux

> Les engagements des partenaires



> Les engagements du Département de la Dordogne

L'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la loi de programmation.

Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République en juin 2023 et le comité interministériel des villes en octobre 2023, le Conseil Départemental de la Dordogne affirme sa mobilisation pour signer le nouveau contrat de ville Engagements Quartiers 2030. Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur :

- une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret de 2014.
- un contrat Engagements Quartiers 2030 reposant sur une mobilisation partenariale, la prise en compte systématique de la participation citoyenne et une articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis de nombreuses années, le Département de la Dordogne s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

1/ Une politique volontariste au service des quartiers

Une mobilisation des agents du département dans les zones sensibles : au-delà des situations individuelles, c'est avant tout un territoire où les risques d'exclusion comme les ressources sont identifiés, analysés et pris en considération par des personnels pluriels.

- Au Gour de l'Arche : 4 assistantes sociales, 1 médecin pédiatre, 1 puéricultrice, 1 éducateur, 2 secrétaires
- A Chamiers : 3 assistantes sociales, 1 médecin, 1 puéricultrice, 1 éducateur, 2 secrétaires

Une adaptation à la demande sociale : à Chamiers, le nombre de consultation de nourrissons se maintient pour répondre à la demande de la population (ajout d'une ½ journée/semaine supplémentaire depuis 4 ans). L'activité auprès de la PMI reste également constante avec un nombre important de permanences.

Des actions spécifiques dans les quartiers : dans ce cadre, le Département finance le club de prévention Le Chemin qui propose des outils spécifiques pour ce public jeune au travers d'actions spécifiques menées sur les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, tels que :

- le repérage des jeunes en difficultés et en errance,
- l'organisation de chantiers éducatifs,
- l'organisation d'actions collectives visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes,
- des interventions éducatives et sociales, collectives et individuelles auprès des jeunes en souffrance.

Un engagement fort du Conseil départemental auprès de ses partenaires (Région, Villes, Communauté d'agglomération) dans le cadre de la politique menée par l'ANRU, sur des opérations de rénovation urbaine menées par les villes de Boulazac et Périgueux pour les premiers projets de restructuration urbaine au début des années 2000 puis sur la ville de Coulounieix-Chamiers depuis 2015. A Coulounieix-Chamiers, le projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier de Chamiers, pour la période 2019 – 2025 estimé à 51 M€ HT, qui porte sur 4 volets : volet habitat pour 34 M€, volet équipements et espaces publics pour 11,7 M€ (dont le pôle des solidarités), volet économie et emploi pour 4,1 M€, volet ingénierie pour 1,1 M€. Le Département porte en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville, la partie équipements et espaces publics et finance ce projet sur ses fonds propres à hauteur de 1,739 M€ (soit 4%).

L'une des priorités du Département en matière d'habitat est bien l'amélioration de la qualité (notamment énergétique) du parc de logements :

- En parc public : gestion et attribution des aides de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, gérée en régie par le Département, Convention d'objectifs et de moyens avec l'OPH Périgord Habitat de 1,2 M€ pour 2024 dont 0,5M € affectés à la réhabilitation thermique.
Dès 2024 aide à la production de logements très sociaux dans les bourgs centres listés dans le Plan Départemental de l'Habitat en acquisition amélioration pour les bailleurs HLM privés : 2 000 €/PLAI réalisés.
- En parc privé : gestion et attribution des aides de l'ANAH dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, gérée en régie par le Département, aides départementales Dordogne Périgord Renov' aux propriétaires occupants modestes et très modestes, aides départementales au suivi animation des OPAH et PIG, portage et animation de la plateforme départementale de rénovation énergétique Dordogne Périgord Renov.
Une aide annuelle de fonctionnement est octroyée aux associations départementales : ADIL, Soliha, CAUE.

2/ Les priorités pour le Département

Favoriser l'autonomie des jeunes

- Par l'accompagnement vers le dispositif Contrat d'Engagement Jeune : cette approche globale et partenariale nécessite une implication de l'ensemble des acteurs concernés et une coordination à l'échelle de chaque territoire par le biais d'une plateforme,
- Par l'octroi d'aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Améliorer le vivre ensemble en soutenant les publics dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires et en portant une attention particulière aux familles monoparentales et aux et bénéficiaires du RSA :

- Par l'animation du lieu d'accueil parents-enfants « L'île aux jeux » dans le quartier du Gour de l'Arche ;
- Par l'aide au départ en vacances de familles de ces quartiers qui bénéficie d'une aide financière grâce au partenariat mis en place entre le Département et l'Agence Nationale des Chèques Vacances ;
- Par l'octroi d'un chèque sport Dordogne Périgord qui permet d'obtenir un « coup de pouce » pour la jeunesse et le sport en faveur des jeunes âgés de 11 à 16 ans, licencié au sein d'une association sportive fédérée et scolarisé au sein d'un établissement situé sur les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Par l'accès aux apprentissages de la pratique musicale en faveur des enfants de parents allocataires du RSA au sein des différentes antennes départementales du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) situées sur les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Soutenir la production de logements spécifiques tels que les Logements Autonomes pour Personnes Agées, les logements adaptés à la perte d'autonomie et/ou au handicap, le développement de produits adaptés aux populations les plus défavorisées.

Mettre en place un service public de proximité et un guiche unique à destination des périgourdins, des collectivités et des professionnels par la construction de la Maison départementale de l'habitat. Il s'agit d'une construction innovante selon les normes environnementales les plus exigeantes (E3C2), pour un coût de construction estimé à plus de 15 M€. La livraison est prévue début 2025. La MDH est située sur une parcelle située dans le quartier de la Gare de Périgueux : elle regroupera dès son ouverture, les outils départementaux en un seul et même site et apportera un service public efficient et innovant aux périgourdins. Les services concernés sont l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER, le Service habitat du Département. Le nouveau bâtiment constituera un ensemble de près de 250 personnes et sera construit en R+4.

Mobiliser les crédits délégués dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre conformément aux réglementations (circulaires annuelles de programmation, orientations annuelles de l'ANAH déclinées dans le Programme d'action territorial) et dans la limite des dotations budgétaires de l'Etat allouées annuellement.

Favoriser la mise en activité et le retour vers l'emploi

- Au travers de l'accompagnement global Pôle Emploi qui permet une prise en charge simultanée de problématiques sociales et professionnelles avec l'intervention d'un travailleur social du Conseil départemental et d'un conseiller dédié de Pôle Emploi. Cet accompagnement bénéficie à des personnes faisant face à plusieurs freins à l'emploi et exposées au risque d'exclusion du marché de travail et conduit à un meilleur accès à l'emploi ;
- Par un accompagnement vers l'autonomie et l'emploi au travers d'actions de réapprentissage de base à visée professionnelle et/ou du Français Langue Etrangère (FLE). Celles-ci permettent aux personnes d'acquérir des savoirs de base, de perfectionner l'apprentissage de la langue française à l'écrit et à l'oral et de renforcer leur autonomie pour la construction d'un parcours d'insertion et d'un projet professionnel. Ce type d'action est porté par plusieurs associations dont le Centre Social Saint Exupéry situé sur un des quartiers politique de la ville (Coulounieix-Chamiers) et mobilise des fonds européens ;
- Par le soutien à la mission d'insertion en renforçant l'accompagnement socioprofessionnel apporté au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion implantés sur les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Par l'accès à un accompagnement dynamique vers l'emploi (ADVE) au profit d'un public en difficulté et/ou en précarité en associant une fonction d'accompagnement global d'insertion afin de faciliter le retour (ou l'accès) consolidé des personnes à une vie sociale et économique autonome adaptée à leurs demandes, à leurs capacités et à l'environnement économique et lever les freins à l'emploi. L'objectif est d'associer dans une même démarche l'insertion sociale et professionnelle en s'ajustant au mieux à chaque situation pour apporter des réponses adaptées et complémentaires en vue d'un accès à cours, moyen ou long terme à l'emploi ;
- Par la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale pour lutter contre l'exclusion professionnelle et sociale dans les appels d'offres publics et qui impose aux signataires du marché de réserver une part des heures de travail à des résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux éloignés de l'emploi. Elle leur permet ainsi d'accéder à une expérience professionnelle en entreprise ;
- Par l'amélioration des conditions de logement des allocataires du RSA résidents dans les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au travers d'une action de réhabilitation qui s'inscrit dans le cadre du parcours d'insertion socioprofessionnelle et qui implique totalement les occupants de ce dernier.

Germinal PEIRO
Président du Conseil Départemental
de la Dordogne

> Les engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine



Le **Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville. Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun ;
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à quatre grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

Alain ROUSSET
Président du Conseil Régional
de Nouvelle-Aquitaine

> L'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU)



Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024 propose une nouvelle approche de l'aménagement des territoires : le passage de la rénovation urbaine au renouvellement urbain de la transformation des quartiers.

Si le PNRU était focalisé sur des opérations massives de réaménagement des quartiers, notamment à travers la déconstruction destruction d'immeubles dégradés et la reconstruction de nouveaux logements, le NPNRU mobilise tous les outils pour développer l'ensemble des fonctions économiques et sociales des quartiers, en accordant une place centrale aux habitants. L'enjeu du NPNRU est d'engager cette transformation continue en complémentarité avec d'autres initiatives conçues par le Gouvernement dans le cadre des contrats de villes.

Depuis son lancement en 2014, son financement a été augmenté, passant de 5 à 10 milliards d'euros, avec un apport supplémentaire de 2 milliards d'euros et son exécution a été accélérée.

Le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 a considéré que le quartier prioritaire de Chamiers nécessitait d'être retenu et inscrit dans la liste de projets régionaux et soit accompagné à sa juste mesure.

Le contrat de ville du Grand Périgueux a fixé l'ambition urbaine à travers le projet du quartier de Chamiers. La communauté d'agglomération du Grand Périgueux et la ville de Coulounieix-Chamiers se sont engagés dans une convention pluriannuelle d'application signée le 24 juin 2019 avec l'ANRU.

Aujourd'hui, ce programme prévoit un montant de travaux de 56 millions d'euros (dont 11,5 millions d'euros de subvention ANRU et 2,5 millions d'équivalent subvention en prêts bonifiés, soit une participation ANRU de 14 millions d'euros). En matière d'habitat, le projet prévoit 201 logements démolis et la reconstitution de 49 LLS sur site, 112 hors site, ainsi que la réhabilitation de 315 logements. 148 logements ont été déconstruits au 1er janvier 2024. La réhabilitation des bâtiments A, B, D et E, qui regroupent 154 logements, est achevée.

Ces éléments ont valeur d'annexe au présent contrat de ville au fur et à mesure de leur établissement.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités concernées du Grand Périgueux pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, ...) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, ...)
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services, ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'Entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3 000 implantations, 5 000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

> La caisse d'allocations familiales (CAF) de la Dordogne



La CAF de la Dordogne contribue à la politique de la ville dans le cadre des missions et des moyens financiers tels que prévus par la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la Caisse nationale des allocations familiales et l'État sur la période 2023-2027, à savoir :

- Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie
 - Contribuer à la mise en place du service public de la petite enfance
 - Favoriser l'accès aux activités péri et extra scolaires pour les enfants et les jeunes
 - Accompagner les parents, notamment lors de situation de séparation
 - Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Offrir une relation de service adaptée à tous, favoriser l'accès aux droits
- Coopérer avec les partenaires sur le territoire

Les financements relèvent principalement de dispositifs de droit commun, néanmoins, la CAF participe de manière significative au maintien et au développement d'actions de cohésion sociale dans le cadre de sa politique locale d'action sociale. Ce soutien s'inscrit dans une démarche d'ouverture sociale, d'insertion et de mobilisation des habitants dans la construction de réponses à leurs besoins. Il concerne une pluralité d'acteurs (associations, collectivités, habitants, jeunes, familles, partenaires institutionnels).

Notre accompagnement au travers de nos dispositifs conventionnels, apporte une sécurité financière pour le maintien d'équipements structurants sur les QPV notamment les centres sociaux et équipements d'accueil du jeune enfant, mais aussi sur le champ de la parentalité (LAEP, REAAP, CLAS) et de la jeunesse (Projets jeunes CAF/MSA, développement de la prestation de service jeune).

Notre vigilance est de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des différents dispositifs cités ci-dessous, par des actions cohérentes, dans une dynamique partagée et partenariale. A ce titre, la Caf de la Dordogne contribue et attache une grande importance à la dynamique partenariale qui se traduit par divers dispositifs conventionnels complémentaires :

- La convention territoriale globale signée entre la CAF et le Grand Périgueux (2022-2025)
- Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) renouvelé pour la période 2023-2026
- Le Pacte Des Solidarités (PDS) en cours de formalisation

Chacun de ces dispositifs est piloté dans le cadre d'instances partenariales auxquelles la Caf de la Dordogne participe activement.

En complément du soutien financier au fonctionnement des structures, des aides financières d'action sociale viennent conforter l'offre de service aux familles les plus fragiles par le versement d'aides financières individuelles. Ainsi, dans le cadre du contrat de ville Grand Périgueux et des 4 priorités de l'Etat, la CAF de la Dordogne s'engage, au travers des dispositifs conventionnels qu'elle pilote et met en œuvre :

Objectif n°1 : Accès aux services publics pour tous

- Maintenir le maillage territorial de permanences sociales (site de Périgueux) dans le cadre de l'offre globale de service : présence de techniciens conseils et de travailleurs sociaux
- Poursuivre le soutien au réseau France service par des actions de formation
- Communiquer par les différents vecteurs d'information de la CAF auprès des partenaires et des usagers (vies de famille, lettres aux partenaires, caf.fr, Facebook, Twitter)
- Adapter notre langage dans notre communication : guide prestations légales et action sociale traduit en facile à lire et à comprendre (FALC).
- Poursuivre notre engagement dans la lutte contre les logements indécents et la prévention des expulsions locatives

- Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants et contribuer à la qualité de l'accueil
- Communiquer et accompagner sur les appels à projets initiés par la CAF dans le domaine de la parentalité et de la jeunesse
- Aider au départ en vacances des familles aux revenus modestes dans le cadre de la politique d'action sociale de la CAF

Objectif n°2 : Contribuer à la levée des freins dans le cadre de l'accès ou du retour à l'emploi

- Contribuer à la mise en œuvre du service public de la petite enfance :
 - Pour permettre à chaque enfant de bénéficier d'une solution d'accueil individuel ou collectif de qualité ;
 - En soutenant des projets de création de place pour répondre à des besoins spécifiques dans le cadre de démarches d'accès ou de retour à l'emploi.
- Accompagner les structures favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap

Objectif n°3 : Contribuer à l'accompagnement des parents

Dans le cadre spécifique des séparations :

- Accompagnement par un travailleur social dans le cadre de séparations
- Mise en œuvre du dispositif d'aide aux victimes de violences conjugales
- Poursuite du partenariat avec les associations locales spécialisées par la tenue de permanence dans notre espace famille CAF de Périgueux

Et plus généralement :

- Poursuivre l'accompagnement des parents, notamment dans le cadre des lieux d'accueil enfants/parents et d'actions « parentalité » relevant du REAAP et du dispositif « contrat local d'accompagnement à la scolarité »
- Poursuivre l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale, acteurs importants de cohésion sociale et d'intégration sociale des familles

Objectif n° 1 : Augmenter de façon significative le nombre de dépistages organisés sur la thématique des cancers (plus particulièrement sur le cancer du sein et le cancer colorectal) – en priorité à destination des publics vulnérables en retard de dépistage.

La CPAM s'engage à aller vers les populations les plus précaires, via :

- des plateaux d'appels sortants en proposant un accompagnement attentionné (avec prise de RDV directement par la CPAM vers le professionnel de santé dédié : en cabinet de radiologie, en laboratoire...);
- l'intervention d'ambassadeurs prévention lors d'animations sur le terrain.

Objectif n° 2 : Renforcer les programmes de dépistage en périnatalité et jeunes enfants : sensibilisation hygiène bucco-dentaire et dépistage, lutte contre le surpoids et l'obésité, informer les futures et jeunes mamans des dispositifs existants (recommandés et obligatoires) pour mieux appréhender leur grossesse et les 1 000 premiers jours de leur enfant.

La CPAM s'engage à aller vers :

- les écoles, pour promouvoir notamment l'hygiène bucco-dentaire et le dépistage, en lien avec les acteurs experts (DSDEN, UFSBD);
- les femmes enceintes et futurs mamans dans le cadre d'ateliers maternité pour l'acculturation à la prévention du quotidien (habitudes de vie, environnement sain) et le dépistage précoce.

Objectif n° 3 : Faire progresser les connaissances des publics (vulnérables et à pathologies) sur les signes liés à l'insuffisance cardiaque pour les rendre acteurs de leur santé.

La CPAM s'engage à :

- réaliser des actions concrètes avec des associations dédiées pour promouvoir la santé du cœur des femmes;
- participer à un projet commun « le BUS DU CŒUR » à porter par une collectivité.

Objectif n° 4 : Améliorer la participation des publics vulnérables aux services proposés par le Centre d'Examens de Santé de la CPAM (l'examen de prévention en santé, l'éducation thérapeutique diabète et cardiovasculaire, le programme tabac ici commencez à arrêter, les entretiens individuels approfondis, le dépistage de la rétinopathie diabétique).

La CPAM s'engage à promouvoir, relayer et recruter sur son offre de service proposée par le Centre d'Examens de Santé par le biais des partenaires (CPTS Périgord, Contrat local de Santé, MSP, associations œuvrant auprès du public fragile, CAF, Atelier Santé Ville,...) ou dans des démarches vers le public (appels sortants, courriers, participation à des manifestations,...).

Objectif n° 5 : Améliorer l'accès aux droits et aux soins pour les personnes éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) mais qui ne font pas valoir leurs droits.

La CPAM s'engage à :

- repérer les personnes non requérantes;
- repérer les personnes en renoncement aux soins;
- les informer de leurs droits à l'Assurance maladie et à la CSS en partenariat avec les acteurs de la politique de la ville;
- les accompagner dans les démarches administratives pour ouvrir des droits à la CSS;
- les accompagner dans leurs parcours de soins;
- activer une aide en action sociale pour apporter un soutien financier dans une démarche de soins.

> Périgord Habitat – Office public de l’habitat de Dordogne



En tant qu’Office Public de l’Habitat, principal bailleur des quartiers de l’agglomération périgourdine, Périgord Habitat s’implique dans le Contrat de Ville 2024-2030.

La redéfinition des territoires d’intervention prioritaires et des « poches de pauvreté », confirment l’importance du logement social dans ces espaces urbains et le rôle de l’acteur public du logement qu’est Périgord Habitat.

Les contributions de Périgord Habitat s’articulent autour des 4 priorités du contrat de ville :

- « L’accès aux services publics » pour tous car la principale mission de l’Office vise à favoriser l’intégration de tous dans la ville et en premier lieu par le logement ; et développe des actions dans le cadre du partenariat de la convention d’abattement de la TFPB ;
- « Les transitions » à la fois environnementales et sociales, par un travail de rénovation thermique du parc de logements dans les quartiers, de diversification des produits proposés et un travail fin sur les attributions de logements sociaux ;
- « La tranquillité » puisque les transformations urbaines, les mutations, la valorisation des immeubles existants et le partenariat actif avec les villes et les forces de l’ordre contribuent à un quotidien apaisé des habitants ;
- « Le plein emploi » puisque Périgord Habitat est créateur d’emplois et d’activités dans ses services et dans les locaux professionnels loués au cœur des quartiers, mais développe aussi des clauses d’insertion dans les marchés passés avec les prestataires de travaux et de services.

Dans le cadre du contrat de ville de l’agglomération du Grand Périgueux, Périgord Habitat s’engage :

1- Sur la gestion et le développement patrimonial

Périgord Habitat s’engage, avec les concours du Grand Périgueux, des collectivités locales et de l’Etat, à :

- favoriser l’intégration des enjeux de développement urbain, social et économique de l’agglomération périgourdine dans sa stratégie patrimoniale en veillant à programmer les travaux nécessaires à la requalification et résidentialisation des sites ;
- renforcer le suivi de l’entretien dans les immeubles d’habitation des quartiers et espaces urbains identifiés en menant une politique accentuée avec les dispositifs d’exonération de TFPB ;
- poursuivre la rénovation des quartiers tout en tenant compte des impératifs économiques, de développement durable et de besoins sociaux. La performance énergétique, la maîtrise des charges et la lutte contre la précarité énergétique sont au cœur de nos préoccupations. L’office a mis dans ses priorités majeures l’accompagnement du pouvoir d’achat de ses locataires et essayant de contenir au mieux leurs charges notamment dans des périodes de forte inflation.

Ces actions portent sur les quartiers de la politique de la ville de Coulounieix-Chamiers (Pagot et Espace d’habitat Jacqueline Auriol – Opération de renouvellement urbain intégrant un programme conventionné régional de l’ANRU et un programme de rénovation énergétique), de Périgueux (Les Mondoux – renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie) et de Boulazac (Les Hauts d’Agora – renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie).

2- Sur la Gestion Urbaine de Proximité au service des habitants

Condition indispensable au développement des projets urbains, la Gestion Urbaine de Proximité se concrétise à Périgord Habitat par la présence sur les quartiers (bureaux locaux, bureaux d’animation, etc..) et la création d’un

pôle dédié qui assurent une grande proximité avec les locataires, la transversalité dans le suivi des interventions sur le cadre bâti et ses abords, une meilleure réactivité dans les réponses données aux réclamations locatives ou sociales, notamment avec une équipe dédiée à l'animation et à la médiation et dans les échanges avec les services des collectivités et de l'Etat.

La Gestion Urbaine de Proximité se manifeste notamment au travers des thématiques et actions suivantes :

- Vivre ensemble et tranquillité publique (animations, concertation locative, prévention de la délinquance,...) ;
- Valorisation du cadre de vie dans les quartiers en coordination avec les services municipaux ;
- Implication dans les groupes de travail de Gestion Urbaine de Proximité avec les habitants des quartiers inscrits dans le contrat de ville ;
- Partenariats appuyés avec les acteurs associatifs (animation sociale et/ou culturelle, prévention spécialisée,...) ;
- Suivi des travaux des conseils citoyens ;
- Réponses aux initiatives citoyennes (ex. des jardins partagés) ;
- Actions sociales et d'accompagnements menées directement par l'office à travers ses propres outils comme la bourse du mobilier.

3- Sur le développement des partenariats institutionnels

Associé aux comités de pilotage du contrat de ville, Périgord Habitat s'engage à contribuer plus avant aux réflexions relatives à l'habitat dans l'agglomération périgourdine, à la définition et à la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique intercommunaux (PLH, Convention intercommunale d'attribution, Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social comprenant la grille de cotation, ...).

A la suite de la charte nationale cosignée par l'Etat, les associations d'élus et l'Union Sociale pour l'Habitat, Périgord Habitat s'engage à poursuivre le travail étroit avec les collectivités locales dans la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB qui permet de répondre aux besoins spécifiques des quartiers.

Périgord Habitat soutient la présence de nombreuses associations dans les quartiers (86 locaux concernés en 2014 dans l'ensemble du parc, dont 47 dans les quartiers du Toulon et du Gour de l'Arche à Périgueux, à Coulounieix-Chamiers et à Boulazac). L'Office s'engage à soutenir cet effort pour renforcer le tissu associatif des quartiers.

4- Dans le cadre des enjeux liés à la sécurité et la prévention de la délinquance :

L'office confirme la nécessité d'être associé aux comités de pilotage stratégiques du CLSPD ou CISP. En effet, l'office souhaite travailler sur le sentiment d'insécurité qui est un thème récurrent et qui dégrade fortement l'image des quartiers. Nous souhaiterions avancer concrètement sur le traitement efficace des dépôts de plainte et sur la question des expulsions et des mutations contraintes en cas de troubles de voisinage. L'office a d'ailleurs, en plus de son équipe de médiation, mis en œuvre l'assermentation de son personnel de proximité, permettant ainsi de répondre aux besoins des habitants en termes d'incivilités.

5- Dans le cadre des enjeux liés au développement économique :

L'office participera à sa manière en tant qu'employeur potentiel de personnes en insertion professionnelle et en tant que donneur d'ordres en travaillant à la mise en place de clauses d'insertion dans ses marchés en qualité de partenaire/donneur d'ordre dans la démarche de projet Territoire Zero Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Pour exemple, l'un des principaux marchés permettant ce travail d'insertion est celui de l'entretien des parties communes qui reste prioritairement confié à des associations d'insertion.

Séverine GENNERET

Directrice générale de Périgord Habitat

> Le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord



Acteur de l'aménagement et du développement du territoire, le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord agit en faveur de l'équilibre entre ses composantes urbaines et rurales. Aussi, le Pays de l'Isle en Périgord mobilisera plusieurs dispositifs ou projets qu'il porte au profit des quartiers de la politique de la ville inscrits au contrat de ville 2024-2030, et s'engage à :

Engagement 1 : mobiliser les acteurs et mener des actions permettant aux habitants des quartiers de la politique de la ville l'accès à une alimentation locale et de qualité.

Le Projet Alimentaire du Pays de l'Isle en Périgord, labélisé par le Ministère de l'Agriculture en 2021 dans le cadre du Plan National de l'Alimentation, offre un cadre approprié pour accompagner des projets qui permettront de faire évoluer les pratiques alimentaires vers un modèle porteur de qualité, de santé et d'exemplarité environnementale ; et de favoriser le développement d'une agriculture urbaine, à la fois productive et éducative.

La gouvernance du PAT implique les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture locales, quel que soit leur statut – institutionnel, associatif ou privé, notamment des producteurs – autorise un passage à l'action marqué par une forte opérationnalité. Le Contrat de Ville 2024-2030 pourrait à ce titre prévoir :

- Des projets pédagogiques, impliquant les écoles des quartiers ;
- Des actions de sensibilisation porteuses de lien social, à l'attention des familles ;
- Des programmes concourant à l'accessibilité économique des productions locales, saines et de qualité ; le programme d'Etat « Mieux Manger pour Tous », que le Pays met en place en coopération avec les associations La Maison 24 et Agrobio Périgord, permettant d'agir à court terme ;
- La création de nouveaux espaces, assortie de nouvelles animations, par exemple autour de jardins partagés, dans le prolongement de l'étude de capitalisation de l'opération « Boucle Fert'Isle » engagée par le syndicat mixte et l'Agglomération sur les quartiers prioritaires de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers.

Engagement 2 : Soutenir les commerces le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales de proximité dans les quartiers de la politique de la ville.

Le dispositif régional de l'Action Collective de Proximité (ACP) sera prochainement actif ; il permettra au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, aux côtés des communes et de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, de proposer des aides directes aux investissements engagés par les artisans et commerçants, développant leur activité sur le territoire, en particulier au cœur des quartiers de la politique de la ville.

Cette intervention directe est assortie d'actions collectives destinées à faciliter la mise en réseau des acteurs de la vie économique des quartiers, la mutualisation de compétences et de ressources. Celles-ci seront utiles à la prise en compte dans le modèle de développement des TPE d'enjeux contemporains tels que le numérique et la transition énergétique-écologique.

Engagement 3 : Mobiliser les fonds européens du volet territorial au profit des quartiers de la politique de la ville.

Le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord porte, sous l'autorité de la Région, le volet territorial des fonds européens 2021-2027, témoin d'un « engagement pour une transition écologique, en faveur d'un territoire attractif, innovant et solidaire » de la part des intercommunalités du territoire. Il permet de soutenir certains projets selon, entre autres, leur caractère innovant, la mixité sociale qu'ils favorisent, l'engagement participatif qu'ils permettent, l'éventuelle création d'emplois ; ou encore leur portée en faveur de la transition écologique.

A ce titre, la politique mise en œuvre sous l'autorité du GAL du Pays de l'Isle en Périgord, porté par le syndicat mixte, renvoie pleinement aux objectifs du Contrat de Ville 2024-2030 en faveur :

- De la transition écologique et l'émancipation : les projets qui contribuent à « rendre le cadre de vie dans les quartiers plus attractif et solidaire » (équipements et aménagements structurants et éco-responsables, dynamisme de la vie locale, offre touristique, nouvelles pratiques de mobilité),
- Du plein emploi : les projets en faveur « d'une économie plus innovante et solidaire » dans les quartiers (commerces, artisanat et services, production et consommation locales, lieux hybrides).

Certaines actions engagées dans le cadre du Contrat de Ville pourraient ainsi coïncider avec les objectifs de l'Orientation Stratégique n°5 du FEDER ; notamment :

- Le développement de l'intermodalité autour des gares et des haltes ferroviaires,
- La dynamique de lieux hybrides,
- Les démarches en faveur du commerce, de l'artisanat et des services.

Le programme LEADER pourrait également être utile à l'accompagnement de projets qui seraient engagés sur le quartier prioritaire de Chamiers pour permettre :

- le développement d'une vie locale dynamique et attractive, proche de l'environnement,
- le soutien à une production et une consommation locales,
- l'innovation au service de nouvelles pratiques pour les mobilités,
- le rééquilibrage d'une offre touristique qui consolide l'identité du territoire.

Deux projets structurants à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord, engagés dans les quartiers de la politique de la ville - le projet « SÎLOT » et la rénovation du Parc des Loisirs et des Sports de Périgueux – pourraient également être accompagnés dans le cadre de l'appel à projets local prévu au FEDER.

Engagement 4 : Intégrer le contrat de ville 2030 dans le contrat de régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

La politique régionale en faveur d'un développement équilibré des territoires prend la forme du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025, animé le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord ; la mise en place du Contrat de Ville 2024-2030 pourra utilement faire l'objet :

- D'une évolution de la stratégie locale partagée, pour souligner les enjeux particuliers du Contrat de Ville et les inscrire à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord, que je proposerai à l'instance de pilotage,
- D'une actualisation de la revue de projets, en identifiant au cours des prochains mois les actions relevant du Contrat de Ville qui pourraient utilement y être adossées.

Emmanuel LEGAY,
Président du Pays de l'Isle en Périgord

> Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne



Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) assure la collecte, le transport, le transfert et le traitement des déchets sur un large territoire d'intervention, et notamment dans les quartiers prioritaires d'habitats collectifs inscrits dans le Contrat de Ville (Chamiers à Coulounieix-Chamiers et Boucle de l'Isle comprenant le Gour de l'Arche et le Bas-Toulon à Périgueux).

Afin d'atteindre les objectifs de la loi de Transition Energétique qui prévoit une division par deux des tonnages enfouis d'ici 2025 par rapport à 2010, le syndicat a instauré la redevance incitative en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. A ce titre, la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 a été complétée par un changement du mode de collecte des déchets avec l'implantation de points d'apport volontaire. En promouvant un accompagnement des habitants dans leur geste de tri au quotidien, il s'agit de réduire la production de déchets et de limiter l'enfouissement des sacs noirs.

Dans le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », le SMD3 s'engage à poursuivre :

Engagement 1 : Sensibiliser et accompagner les habitants sur le geste de tri et la réduction des déchets par des animations et permanences dans ces quartiers ainsi que par des visites des installations du SMD3.

Engagement 2 : Former des relais de proximité en valorisant des référents de quartier sur les biodéchets et des ambassadeurs du tri.

Engagement 3 : Déployer des outils pour la gestion des biodéchets par l'installation de composteurs partagés en zone d'habitat collectif.

Engagement 4 : Garantir un service de proximité à l'écoute des besoins des habitants en assurant un suivi et en délivrant des conseils après le déploiement des composteurs et des bornes de collecte.

Le SMD3 accompagnera donc les habitants des quartiers prioritaires dans la valorisation de leur geste de tri et facilitera la réduction de leurs déchets, notamment en matière de compostage.

Pascal PROTANO,
Président du SMD3

> La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine (CMA NA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (CCI D)

Concernant le développement et l'essor des quartiers prioritaires et de veille de l'agglomération périgourdine, et compte tenu des engagements entre l'État et l'APCMA, et l'État et CCI France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne soutiendront trois objectifs :

Objectif 1 : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires par la sensibilisation des jeunes et par l'accompagnement des habitants vers les Métiers de l'artisanat, du commerce, des services et de l'industrie

Objectif 2 : Renforcer la dynamique économique de la politique de la ville dans les quartiers (artisanale, commerciale, prestation de services et industrielle)

Objectif 3 : Mobiliser leur réseau, leurs partenaires et leurs financeurs dans la préparation et la mise en œuvre du contrat de ville

Pour atteindre ces objectifs, la CMA NA et la CCI Dordogne s'engagent à :

1. Promouvoir la formation par alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires
2. Renforcer l'accompagnement des habitants à la création/reprise d'entreprise
3. Soutenir les implantations, le développement et la transmission d'entreprises
4. Assurer le suivi des dirigeants d'entreprises lors de leur inscription au Répertoire National des Entreprises (RNE)

Concernant la mise en œuvre effective des projets prioritaires et spécifiques, et pour mener à bien les priorités visées, la CMA NA et la CCI Dordogne s'engagent à :

1. Mettre à disposition les données statistiques sur l'offre économique dans les quartiers prioritaires et, selon des modalités à préciser, réaliser ou participer à la réalisation de toutes études ou observatoires relatifs au développement économique.
2. Participer à l'élaboration et à la réalisation des plans d'actions en mobilisant leurs réseaux dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre des actions prioritaires.
3. Affecter leurs financements « politique de la ville » issus des conventions entre l'État, l'Europe, la Région, le Conseil Départemental et les collectivités, comme contreparties financières aux projets qu'elles pourraient mener au profit de la politique de la ville.
4. Pour garantir pleinement le développement économique des quartiers prioritaires, le collectif CMA NA et CCI s'associera à Initiative Périgord pour structurer une démarche globale d'accompagnement favorable à l'obtention de prêts et à la bancarisation d'un plus grand nombre de projets de créations/reprise d'entreprise.

Didier GOURAUD
Président de la chambre des métiers
et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine

Christophe FAUVEL
Président de la chambre de commerce et
d'industrie de Dordogne

> Les signatures

Institution / Organisme	Signature
Le Préfet de la Dordogne Jean-Sébastien LAMONTAGNE	
Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux Jacques AUZOU	
La Maire de Périgueux Delphine LABAILS	
Le Maire de Coulounieix-Chamiers Thierry CIPIERRE	
Le Maire de Boulazac Isle Manoire Jacques AUZOU	
Le Président du Département de la Dordogne Germinal PEIRO	
Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine Alain ROUSSET	
Le Procureur de la République – Tribunal judiciaire de Périgueux Jacques-Édouard ANDRAULT	
Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine - Dordogne Didier COUTEAUD	
La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale - Dordogne Nathalie MALABRE	
La Directrice territoriale France Travail – Dordogne-Corrèze Nathalie WEBER	
La Directrice régionale de la Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine Annabelle VIOLLET	
Le Directeur régional BPIFRANCE Nouvelle-Aquitaine Sébastien ROBERT-CHARRERAU	
La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Dordogne Claudine ODIER	
La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Dordogne (CPAM) Delphine CAMBLANNE	
La Directrice de Périgord Habitat Séverine GENNERET	
Le Président du Pays de l'Isle en Périgord Emmanuel LEGAY	
Le Président du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) Pascal PROTANO	
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine (CMA NA) Didier GOURAUD	
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Dordogne Christophe FAUVEL	



Espace Aliénor
255, rue Martha DESRUMAUX
CS 6003
24000 PÉRIGUEUX

www.grandperigueux.fr



Direction de la cohésion Territoriale – 05 53 35 66 40